

CDIP/28/9

ORIGINAL : anglais

DATE : 4 avril 2022

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt‑huitième session  
Genève, 16 – 20 mai 2022**

Rapport sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des cibles qui leur sont associées

*établi par le Secrétariat*

1. Le présent document constitue le rapport annuel sur la contribution de l’OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et des cibles qui leur sont associées[[1]](#footnote-2). Le rapport répond à la décision prise par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) qui, à sa dix‑huitième session tenue du 31 octobre au 4 novembre 2016, a demandé au Secrétariat de lui présenter, à sa première session de l’année, un rapport annuel sur cette question.
2. Il s’agit du sixième rapport soumis au CDIP conformément à cette demande. Sur la base de la structure contenue dans la décision susmentionnée, le rapport fournit une mise à jour pour 2021 en ce qui concerne :
   1. les activités et initiatives entreprises de manière individuelle par l’OMPI;
   2. les activités entreprises par l’Organisation dans le cadre du système des Nations Unies; et
   3. l’assistance fournie par l’OMPI à la demande des États membres.
3. En sa qualité d’institution spécialisée des Nations Unies, l’OMPI continue de participer pleinement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans le cadre de son mandat et est déterminée à soutenir la réalisation des ODD, notamment par la promotion d’un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace, qui encourage l’innovation et la créativité, et facilite la circulation des connaissances et des compétences techniques dans et entre les pays. Le Plan d’action pour le développement de l’Organisation continue d’orienter sa contribution à la réalisation des ODD. L’innovation, et donc l’ODD 9, sont au cœur de la mission et de la vision de l’OMPI. Cependant, l’innovation et la créativité sont essentielles pour atteindre bon nombre d’autres ODD et objectifs connexes. Les services, programmes et assistance de l’OMPI sont donc pertinents pour le Programme de développement durable à l’horizon 2030 à bien des égards, comme indiqué ci‑après.

# Activités et initiatives entreprises de manière individuelle par l’Organisation

## Égalité des sexes et réduction des inégalités

1. L’égalité des sexes est un ODD spécifique (5), qui est également intégré dans tous les autres objectifs. Il s’agit également à la fois d’un facilitateur et d’un accélérateur du Programme de développement durable à l’horizon 2030. Compte tenu du caractère transversal de l’égalité des sexes, l’OMPI a continué d’adopter une approche en deux volets. D’une part, l’intégration d’une démarche soucieuse de l’égalité des sexes implique l’évaluation de toute action, politique ou programme envisagé, afin de déterminer leurs implications pour les femmes et les hommes, dans tous les domaines d’activité de l’OMPI, tant au niveau des programmes qu’en dehors de ces derniers. Par ailleurs, les actions sexospécifiques ciblent un groupe (en général soit des hommes ou des femmes) afin de combler les disparités, de sensibiliser et d’impliquer, dans le but de faire sortir ce groupe de sa position de désavantage. L’OMPI a poursuivi ses travaux sur ces deux approches synergiques. Les travaux de l’OMPI dans ce domaine ont continué d’être coordonnés par un expert en matière de parité et de diversité, et appuyés par un réseau de coordonnateurs pour les questions relatives à l’égalité des sexes répartis entre tous les programmes de l’OMPI. En 2021, le réseau a été considérablement élargi et les coordonnateurs pour les questions relatives à l’égalité des sexes ont reçu une formation sur lesdites questions relatives.
2. Par ailleurs, la réduction des inégalités multidimensionnelles au sein des pays et entre eux apparaît toujours plus clairement non seulement comme un objectif important en soi, partant du principe que personne ne doit être laissé pour compte, mais également comme un élément déterminant pour assurer un progrès inclusif, une meilleure efficacité économique, une productivité accrue et une durabilité environnementale. Tous ces éléments ayant des répercussions sur l’égalité des sexes, il est évident que l’ODD 5 et l’ODD 10 sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. C’est pourquoi ces deux objectifs demeurent des thèmes transversaux dans l’ensemble du programme et budget de l’OMPI.

## Changements climatiques et sécurité alimentaire

1. L’OMPI a continué de contribuer de manière tangible aux ODD par le biais de WIPO GREEN, qui réunit les principaux acteurs afin de catalyser l’innovation et la diffusion des technologies vertes dans le cadre de ses projets de base de données, de réseau et d’accélération. L’ODD 17, reconnaissant l’importance des partenariats et fixant l’objectif de promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l’environnement, est au cœur de la mission, de la structure et des activités de WIPO GREEN. Les activités de l’OMPI dans ce domaine s’étendent également à d’autres ODD, tels que les ODD 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13 et 15.
2. En 2021, la nouvelle base de données WIPO GREEN a été mise en service. La base de données répertorie actuellement plus de 125 000 technologies vertes, besoins et experts de plus de 156 pays. Plus de 2000 nouveaux utilisateurs se sont enregistrés sur la base de données en 2021 et 17 institutions publiques et privées ont adhéré à WIPO GREEN, portant à 136 le nombre total de partenaires. Depuis son lancement en 2013, la plateforme a facilité plus de 800 connexions entre les membres du réseau. En 2021, 17 organisations ont adhéré à WIPO GREEN[[2]](#footnote-3). En collaboration avec la Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises de l’OMPI, WIPO GREEN a accueilli un atelier sur la gestion de la propriété intellectuelle, fournissant des conseils d’experts à huit PME vertes, dont deux entreprises au Brésil et une entreprise en Ukraine. Le projet a abouti à la publication d’une liste de contrôle de la gestion de la propriété intellectuelle pour les PME[[3]](#footnote-4). En outre, en décembre 2021, WIPO GREEN a publié sa nouvelle note d’information sur les défis mondiaux intitulée “Avancées dans le développement et le déploiement des piles à combustible en Chine” (ODD 7)[[4]](#footnote-5).
3. Les travaux ont continué de progresser dans le cadre des projets d’accélération de l’OMPI. Conformément à l’ODD 2, le projet d’accélération sur l’agriculture intelligente du point de vue climatique est mené en coopération avec différentes institutions latino‑américaines. Initialement mis en œuvre en tant qu’activité à court terme, le projet est maintenant dans sa deuxième phase. En outre, le Pérou a adhéré au projet en 2021, renforçant ainsi la participation à l’initiative régionale. Parmi les nouvelles activités menées dans le cadre de la deuxième phase figurent la réalisation d’études sectorielles qui aideront à recenser les principaux innovateurs, les technologies et les demandes dans des domaines précis, ainsi que des activités de mise en parallèle des technologies vertes. Il existe actuellement 115 solutions technologiques et 70 besoins ont été téléchargés dans la collection de l’Agriculture des Nations Unies pour l’Amérique latine et les Caraïbes (cumulative) de la base de données WIPO GREEN, et 51 technologies ainsi que 43 besoins ont été ajoutés à la base de données ou mis à jour. En outre, des catalogues de besoins et de technologies sont en cours d’élaboration dans les pays bénéficiaires.
4. Conformément à l’ODD 12, la mise en œuvre d’un projet d’accélération sur le traitement et la valorisation des effluents des usines d’huile de palme (POME) s’est poursuivie en Indonésie. La collection POME recense et met à disposition 19 besoins et 23 technologies. Deux lettres d’intention ont été signées et le projet a abouti à un accord entre une usine d’huile de palme et un fournisseur de système de décomposition. Le projet a abouti à un catalogue des options technologiques disponibles pour le traitement et la valorisation des effluents des usines d’huile de palme[[5]](#footnote-6). Un troisième projet d’accélération a été lancé en Chine dans le but de trouver des solutions aux besoins environnementaux dans les villes. Ces 10 besoins en matière de changements climatiques incluent l’énergie, l’eau, la pollution et les problèmes de déchets et peuvent être trouvés dans la collection villes chinoises, avec 30 technologies connexes[[6]](#footnote-7). Le projet a contribué à la réalisation de l’ODD 11.
5. Par ailleurs, l’OMPI a continué d’aborder la question de la responsabilité environnementale au niveau interne, notamment en préservant la biodiversité sur le site de l’OMPI (un parc emblématique avec des chênes centenaires, trois toits végétaux avec des plantes et des herbes locales, plusieurs espèces d’arbres et d’autres plantations extérieures et des jardins intérieurs), contribuant ainsi aux ODD 6, 7, 11, 12 et 13. Le critère “environnement”, qui a été introduit comme un critère parmi d’autres pour l’évaluation et la mise en œuvre des travaux de rénovation et d’entretien des locaux et des installations techniques sur le site de l’OMPI, a continué à être systématiquement pris en compte. Les sujets suivants, qui font partie intégrante du programme de travail annuel, en sont les principales illustrations : approvisionnement à 100% en hydroélectricité locale, luminaires à LED et détection de présence pour réduire la consommation d’électricité, refroidissement par le réseau d’eau du lac Léman, système de gestion des déchets avec tri et recyclage correspondant aux différents matériaux, et gestion de la consommation d’eau.
6. En outre, à partir de 2021, l’OMPI a commencé à exiger de tous les soumissionnaires potentiels – afin d’être éligibles dans un processus de passation de marché – qu’ils certifient avoir un engagement fort en termes de durabilité et qu’ils fournissent une copie de leur politique d’entreprise. L’OMPI a poursuivi sa participation active à l’initiative “2050 aujourd’hui”, qui vise à parvenir à des émissions nulles dans le canton de Genève d’ici à 2050, sous les auspices du pays hôte aux niveaux fédéral et cantonal, avec la participation d’un certain nombre d’organisations intergouvernementales internationales, des secteurs public et privé locaux et d’ONG. L’OMPI participe aussi activement (depuis 2010) à la collecte de données sur les émissions de carbone et d’autres émissions dans le cadre de l’initiative “GreeningtheBlue” du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), en tant que l’une des plus de 50 agences et programmes des Nations Unies, et continue (depuis 2014) à compenser ses émissions inévitables restantes en achetant des crédits par le biais du mécanisme à l’échelle des Nations Unies géré par la Convention‑cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

## Santé mondiale

1. Les travaux de l’OMPI dans le domaine de la santé mondiale ont continué à faire progresser les ODD tout au long de l’année 2021. D’importantes dispositions des ODD 3 et 17 sont intégrées dans le partenariat WIPO Re:Search, un consortium innovant de lutte contre les maladies tropicales négligées, le paludisme et la tuberculose. En outre, le consortium donne la priorité à l’engagement de scientifiques et d’institutions de pays à revenu faible ou intermédiaire dans le cadre de ses activités de collaboration et de bourses. En permettant aux partenaires des pays à revenu faible ou intermédiaire d’accéder à des ressources et à un savoir‑faire en matière de recherche‑développement (R‑D) qui ne sont pas facilement disponibles dans leur pays, WIPO Re:Search renforce leur capacité à mener des recherches novatrices en faveur de l’ODD 9.
2. En 2021, WIPO Re:Search comptait 144 membres représentant 46 pays de 6 continents, dont plus de 60 membres basés dans des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Jusqu’à présent, WIPO Re:Search a négocié 173 projets de recherche en collaboration. Onze organisations ont adhéré à WIPO Re:Search en 2021[[7]](#footnote-8). En 2021, le programme de bourses WIPO Re:Search, financé par le Gouvernement australien, a permis de former huit chercheurs d’Afrique et de la région indo‑pacifique à la recherche‑développement sur les médicaments, aux techniques de biologie moléculaire et à la gestion de la propriété intellectuelle, afin d’accroître leurs capacités scientifiques et de recherche.
3. En outre, la base de données Pat‑INFORMED de l’OMPI – une initiative de l’OMPI, de la Fédération internationale de l’industrie du médicament et de 20 grandes sociétés biopharmaceutiques axées sur la recherche – fournit un moteur de recherche et une base de données en libre accès pour faciliter l’accès des organismes d’approvisionnement et du public au statut des brevets des médicaments. Fin 2021, Pat‑INFORMED contenait 232 dénominations communes internationales (également connues sous le nom de noms génériques pour les substances pharmaceutiques ou les ingrédients pharmaceutiques actifs), 660 familles de brevets et 21 492 brevets. Cette initiative contribue aux ODD 3, 9 et 17.

## Innovation, brevets et technologie

1. Les travaux de l’Organisation dans le domaine de l’innovation, des brevets et de la technologie contribuent principalement à l’ODD 9, en stimulant la diffusion d’informations techniques et en favorisant un environnement propice à l’innovation.

### Le Traité de coopération en matière de brevets et les services connexes

1. Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) aide les déposants à demander la protection par brevet d’une invention simultanément dans un grand nombre de pays en déposant une seule demande de brevet “internationale”. Ce faisant, le PCT (et donc l’OMPI) appuie la diffusion internationale de l’information technique relative aux innovations par le biais d’un répertoire librement accessible.
2. La base de données PATENTSCOPE[[8]](#footnote-9) de l’OMPI permet d’accéder à plus de 100 millions d’inventions se prêtant à la recherche, y compris toutes les demandes selon le PCT publiées, et 73 collections nationales et régionales de brevets des Offices de propriété intellectuelle participants. En 2021, 263 280 nouvelles demandes selon le PCT (contenant la divulgation de l’invention) ont été mises à disposition sur PATENTSCOPE, soit une moyenne de plus de 5000 par semaine. Suite à l’introduction en 2020 d’une fonctionnalité permettant de lier les publications PCT à d’autres documents de la même famille de brevets (c’est‑à‑dire des publications de brevets représentant la même invention avec une demande de priorité commune), cette fonctionnalité a été étendue aux familles de documents de brevet liées par des priorités via la voie de Paris.
3. L’indexation des définitions de type Markush a été ajoutée à PATENTSCOPE en 2021, ce qui permet de rechercher des composés chimiques dans les documents de brevet par n’importe quel nom dans le texte d’une demande de brevet, par un dessin de la structure, ou lorsqu’ils entrent dans une définition de type Markush incluse dans la demande. Cet ajout permet de disposer d’un moteur de recherche de type Markush gratuitement pour la première fois dans le monde entier. La mise à disposition de la base de données sur l’Internet gratuitement facilite l’accès à l’information en matière de brevets, en particulier, et contribue à la mise en œuvre de l’ODD 9, et plus précisément à l’ODD 9c.
4. En fournissant une assistance technique aux États membres pour développer leur système de brevets et mettre le système de propriété intellectuelle au service du développement social, économique et culturel, l’Organisation a également continué de soutenir et d’encourager l’innovation. Les programmes d’assistance technique comprennent des activités spécifiques au PCT. En 2021, l’OMPI a organisé ou participé à 76 événements liés au PCT au profit des pays en développement et des PMA, tels que des séminaires et des ateliers en ligne sur le PCT. En fonction des besoins et de la situation des pays bénéficiaires, ces activités étaient destinées aux fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle (ODD 9b), mais aussi aux chercheurs (ODD 9.5), aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) (ODD 9.3), et aux éducateurs. En raison de la pandémie de COVID‑19, ces activités ont attiré davantage de participants d’un plus grand nombre d’endroits (près de 7500 participants venus de 80 pays différents). Il a fallu relever les défis de la formation à distance aux outils et services informatiques du PCT, en particulier dans les pays en développement et les PMA, en raison de contraintes techniques. Des informations plus détaillées sur la coordination de l’assistance technique selon le PCT figurent dans le document présenté au Groupe de travail du PCT 2021 intitulé “Coordination de l’assistance technique relevant du PCT”[[9]](#footnote-10).
5. Les travaux de l’OMPI dans le domaine des brevets contribuent également au Programme de développement durable à l’horizon 2030 par d’autres moyens, par exemple en offrant des réductions d’un montant de 90% de la taxe internationale de dépôt et de certaines autres taxes pour les demandes internationales déposées par des personnes physiques de pays en développement et de tous les déposants des PMA (ODD 9.3); ou fournir un certain nombre de services aux fins de la préparation, du dépôt et de la gestion électronique des demandes internationales selon le PCT (ODD 9 et 10). Le portail en ligne ePCT facilite le dépôt des demandes selon le PCT, en particulier pour les déposants des pays en développement et des petits offices qui peuvent ne pas être en mesure d’installer leurs propres systèmes de dépôt électronique. En 2021, deux versions majeures du système ePCT ont été publiées avec de nouvelles fonctionnalités et des améliorations pour les déposants. À la fin de l’année, 98 offices avaient accès aux services des offices du système ePCT (y compris 81 offices utilisant les services du système ePCT basés sur un navigateur comme principal outil de traitement des demandes internationales dans leur rôle d’office récepteur, et 73 offices proposant le dépôt ePCT à leurs clients pour déposer de nouvelles demandes internationales en ligne) et le service eSearchCopy était utilisé dans toutes les paires possibles (349) d’offices récepteurs et d’administrations chargées de la recherche internationale.
6. En outre, le système WIPO CASE (Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l’examen) permet aux offices de brevets participants de partager en toute sécurité les documents relatifs aux demandes de brevet. Les examinateurs de brevets peuvent ainsi améliorer la qualité et l’efficacité de leur travail en partageant des informations techniques auxquelles ils n’auraient peut‑être pas accès autrement. Le système WIPO CASE est actuellement utilisé dans 38 offices de propriété intellectuelle participants et plus de 100 000 documents sont échangés chaque année.
7. Conformément à l’ODD 17, l’OMPI a continué de renforcer la coopération et l’accès à la science, à la technologie et à l’innovation, bien que ses partenariats aient accès à la recherche pour le développement et l’innovation (ARDI) et à l’accès à l’Information spécialisée en matière de brevets (ASPI). Le programme ARDI offre un accès à près de 58 000 revues scientifiques et techniques, livres et ouvrages de référence pour les pays en développement et les territoires en développement remplissant les conditions requises, dont près de 2350 établissements utilisent activement le programme ARDI dans le monde entier. Le programme ASPI est un autre partenariat public‑privé administré par l’OMPI rendu possible par la coopération des principaux fournisseurs d’information en matière de brevets. Il permet d’accéder gratuitement ou à moindre coût à des outils et services de pointe permettant d’extraire et d’analyser les données relatives aux brevets dans les pays et territoires en développement remplissant les conditions requises et compte près de 70 utilisateurs institutionnels actifs.

### Droit des brevets

1. Le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a continué de servir d’instance pour discuter des questions, faciliter la coordination et fournir des orientations sur le développement international progressif du droit des brevets. Ses travaux contribuent à réduire l’asymétrie d’information entre les États membres dans le domaine complexe du droit des brevets et à éclairer le processus de prise de décision des États membres dans la formulation de leur politique, de leur droit et de leurs pratiques nationales en matière de brevets, répondant ainsi aux ODD 9 et 10. En 2021, les sessions du comité se sont tenues dans un format hybride avec des heures de travail tronquées, ce qui a posé des défis en termes de délibérations mais a permis d’accueillir un plus grand nombre de participants. Le comité a produit un certain nombre de documents et d’études relatifs à divers aspects du droit matériel et procédural des brevets, y compris les considérations de politique générale et la mise en œuvre pratique des lois. En outre, il a tenu un certain nombre de séances de partage au cours desquelles les États membres ont échangé des informations sur leurs lois et pratiques respectives, ainsi que sur leurs expériences en matière d’application des lois. En 2021, une séance d’échange d’informations sur l’utilisation de l’intelligence artificielle aux fins de l’examen des demandes de brevet a eu lieu. Par ailleurs, le comité a continué de recevoir des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant les informations sur la situation des brevets concernant les médicaments et les vaccins.
2. En fournissant des conseils d’ordre législatif aux États membres dans le domaine des brevets, des modèles d’utilité, des schémas de configuration des circuits intégrés et des secrets d’affaires, l’OMPI a également continué de contribuer aux ODD 8 et 9, et en particulier à la réalisation des objectifs 8.3, 9.5 et 9b. Un cadre législatif sur les brevets et les formes connexes de propriété intellectuelle, visant à protéger les actifs incorporels dans le domaine de la technologie, est une étape essentielle pour soutenir l’innovation locale. Les avancées technologiques qui en résultent profitent non seulement à la société, mais constituent également le cœur des nouvelles activités commerciales. En 2021, l’OMPI a fourni des conseils en matière de législation et de politique générale à 21 pays en développement et PMA (4 dans la région africaine, 4 dans la région arabe, 4 dans la région Asie et Pacifique, 9 dans la région Amérique latine et Caraïbes) dans les domaines susmentionnés. Cette assistance a aidé les États membres de l’OMPI à élaborer ou à modifier leur propre cadre législatif sous la forme et dans la mesure demandées par eux : en formulant des observations sur les projets soumis pour examen ou en élaborant de nouveaux projets (lois, règlements d’application, instructions administratives et manuels). Ces activités de conseil sur mesure ont toujours tenu compte, entre autres, du niveau de développement de l’État membre demandeur, de ses priorités politiques et de ses obligations internationales.

### Soutien aux innovateurs

1. En outre, l’OMPI s’efforce d’offrir aux innovateurs de ses États membres l’accès à des services d’information technologique et de services connexes sur le plan local par l’intermédiaire de ses réseaux de centres d’appui à la technologie et à l’innovation (CATI). Ces réseaux ont été créés dans 88 pays comptant plus de 1300 CATI hébergés dans des institutions telles que les universités, les centres de recherche et développement, etc. Ils aident les innovateurs à exploiter leur potentiel et à créer, protéger et gérer leurs droits de propriété intellectuelle. En 2021, une formation a été dispensée virtuellement dans 24 États membres de l’OMPI à leur demande. En outre, une réunion régionale pour les républiques d’Asie centrale a été organisée et la toute première conférence mondiale sur les CATI a eu lieu en novembre 2021 avec près de 1000 participants de 98 pays. La conférence a donné lieu à des exposés et des discussions de groupe avec des experts de premier plan en matière de gestion de la propriété intellectuelle, de transfert de technologie et d’entrepreneuriat technologique, ainsi qu’avec des représentants de nombreux réseaux de CATI de pointe. Les meilleures pratiques et expériences en matière de recherche, d’analyse de brevets et dans d’autres domaines connexes sont également partagées par les CATI grâce à un réseau virtuel fourni par la plateforme eTISC.
2. L’OMPI a mis au point un certain nombre d’initiatives, de publications, de supports de formation et d’outils conçus pour aider les CATI à accéder à des informations scientifiques et techniques précieuses et à les utiliser efficacement. La plateforme WIPO INSPIRE (Répertoire des rapports d’information spécialisée en matière de brevets de l’OMPI) fournit aux inventeurs, aux chercheurs et aux entrepreneurs des informations claires, précises et objectives sur les bases de données de brevets, en particulier sur leur couverture documentaire, ainsi que sur leurs fonctionnalités de recherche et d’analyse, afin de pouvoir identifier et utiliser la base de données de brevets la plus appropriée. Le nombre de rapports sur les bases de données sur les brevets a continué de croître pour atteindre 38 rapports en 2021.
3. Le rapport sur les tendances technologiques de l’OMPI concernant les technologies d’assistance destinées à aider les personnes ayant des limitations fonctionnelles à participer à tous les aspects de la vie a été publié en 2021, couvrant sept domaines : la mobilité, l’audition, la vision, la cognition, la communication, l’environnement bâti et les soins personnels, y compris les produits d’assistance conventionnels et émergents. Le lancement du rapport sur les tendances technologiques de l’OMPI prévoyait également l’accès à une plateforme interactive et accessible montrant la disponibilité de la technologie, le nombre de brevets, la facilité d’adoption et l’impact escompté sur les technologies d’assistance.

## Marques, dessins et modèles et indications géographiques

1. Les travaux de l’Organisation dans le domaine des marques, des dessins et modèles et des indications géographiques continuaient de contribuer principalement à la réalisation des ODD 3, 4, 5, 8, 9, 10, 16 et 17.

### Conseils législatifs

1. Au cours de la période considérée, conformément aux ODD 8, 9, 10 et 16, l’OMPI a continué de fournir aux États membres des conseils législatifs sur mesure et adaptés à la demande dans ce domaine, en mettant l’accent sur les pays en développement, les PMA et les pays en transition. L’Organisation a répondu à 16 demandes de ce type émanant de 11 pays situés dans cinq régions géographiques différentes. En outre, l’OMPI a fourni des conseils d’ordre législatif aux membres potentiels et actuels du Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT), en partageant des informations et des expériences sur les aspects juridiques, techniques et institutionnels de la mise en œuvre du traité et les possibilités qui en découlent. En 2021, l’OMPI a fourni ce type d’assistance à l’Albanie, au Bahreïn, aux Fidji et à l’Uruguay, à l’appui des ODD 4 et 16. L’Organisation a également continué à élargir la couverture géographique du traité, afin de simplifier davantage les procédures d’enregistrement des marques dans le monde entier, contribuant ainsi aux ODD 9, 10 et 16.

### Dénominations communes internationales pour les substances pharmaceutiques

1. Conformément aux ODD 3 et 17, l’OMPI a poursuivi sa coopération avec l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) concernant les dénominations communes internationales (DCI) pour les substances pharmaceutiques[[10]](#footnote-11), permettant l’échange d’informations figurant dans le Global Data Hub de l’OMS sur les DCI et la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI. Le remplacement des circulaires sur papier et des supports papier antérieurs (CD‑ROM) pour les communications électroniques contribue également à l’ODD 13.
2. En conséquence, les examinateurs de marques des États membres de l’OMPI peuvent désormais effectuer des recherches dans la base de données mondiale sur les DCI dans un format accessible et en utilisant différents filtres qui facilitent la comparaison textuelle entre les DCI et les marques verbales. Grâce à ce nouvel outil, ils seront en mesure de répondre à l’intérêt public en maintenant ces noms libres et disponibles pour être utilisés par les pharmaciens et les médecins du monde entier, prévenant ainsi les erreurs de médication. En outre, les commissions nationales de pharmacopée et les experts en dénomination de produits pharmaceutiques peuvent utiliser les données relatives aux marques dans la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI pour éviter de proposer ou de recommander de nouveaux noms de DCI susceptibles de prêter à confusion avec les marques existantes, contribuant ainsi à renforcer la pharmacovigilance et des médicaments plus fiables.
3. En outre, en réponse à l’urgence sanitaire causée par la propagation de la COVID‑19, une édition spéciale, contenant des propositions de DCI à utiliser comme principes actifs de vaccins contre des variantes du syndrome respiratoire aigu sévère SARS‑CoV‑2 sévère, a été publiée sur la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI, au titre de la liste n° 125, le 14 juin 2021.

### Systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et services connexes

1. Grâce aux systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne[[11]](#footnote-12), l’OMPI simplifie la procédure de demande et réduit le coût de l’obtention d’une protection internationale des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Ce faisant, l’Organisation favorise un développement inclusif et durable, contribuant ainsi à la réalisation de l’ODD 8.
2. Au cours de la période considérée, l’Organisation a pris des mesures pour accroître l’utilisation et la portée géographique des systèmes internationaux d’enregistrement de la propriété intellectuelle, l’accent étant notamment mis sur les pays en développement et les PMA. Dans ce contexte, le Service d’enregistrement de Madrid a fourni une assistance technique à plus de 20 pays dans le cadre de leurs préparatifs en vue d’une future adhésion au Protocole de Madrid[[12]](#footnote-13). En outre, des conseils techniques sur la communication électronique avec le système de Madrid ont été proposés aux Offices de propriété intellectuelle, leur donnant accès au Portail des offices du système de Madrid et permettant de recevoir et de communiquer les notifications en vertu du système de Madrid. En 2021, deux[[13]](#footnote-14) offices de propriété intellectuelle ont bénéficié d’un tel accès, ce qui a porté à 100 le nombre total d’utilisateurs du portail. Parallèlement, le Service d’enregistrement de La Haye a aidé plus de 20 pays à préparer leur adhésion à l’Acte de Genève (1999) de l’Arrangement de La Haye[[14]](#footnote-15). Plusieurs États membres de l’ARIPO[[15]](#footnote-16) ont exprimé leur intérêt à rejoindre le système de La Haye.
3. En outre, des conseils législatifs axés sur la demande ont continué d’être fournis aux membres potentiels et actuels des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne concernant l’interopérabilité de leur législation et des procédures des offices de propriété intellectuelle avec les cadres et procédures juridiques des systèmes susmentionnés. En 2021, le Service d’enregistrement de Madrid a offert des conseils d’ordre législatif à 11 pays[[16]](#footnote-17), tandis que le Service d’enregistrement de La Haye proposait des conseils législatifs à sept pays[[17]](#footnote-18).
4. L’année 2021 a marqué les modifications du règlement d’exécution commun à l’Acte de 1999 et l’Acte de 1960 de l’Arrangement de La Haye, qui sont entrées en vigueur pour faire en sorte que tous les utilisateurs du système de La Haye bénéficient d’une communication électronique de l’OMPI. L’Assemblée de l’Union de La Haye, qui s’est réunie en octobre 2021, a adopté de nouvelles modifications du règlement d’exécution commun, notamment i) la prolongation de la période de publication standard de 6 à 12 mois; ii) l’assouplissement des conditions d’inscription d’un changement de titulaire lorsque la demande est présentée par le nouveau propriétaire; et iii) l’assouplissement des conditions d’excuse de retard dans l’observation des délais pour l’accomplissement d’un acte devant le Bureau international, en raison d’un événement de force majeure, tel que la COVID‑19. En outre, le Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l’enregistrement international des dessins et modèles industriels, qui s’est tenu en décembre 2021, a examiné l’introduction éventuelle de nouvelles langues dans le système de La Haye, entre autres sujets, et est convenu de poursuivre l’examen de cette question à la prochaine session.
5. Afin de simplifier encore le traitement des demandes, des solutions en ligne, des services électroniques, des vidéos pratiques, des examens statistiques annuels et des ressources pédagogiques adaptées ont été périodiquement mis à jour et mis à disposition sur le site Web de l’OMPI pour aider les utilisateurs de marques et de dessins et modèles tout au long du cycle de vie d’une demande internationale. Par exemple, les interfaces en ligne pour les demandes internationales pour les systèmes de Madrid et de La Haye, à savoir le service de dépôt électronique du système de Madrid et le système eHague, ont continué à offrir aux déposants des indications facilement accessibles et des conseils en étapes sur la manière de déposer des demandes internationales sous forme numérique et sécurisée et de renouveler les enregistrements internationaux. En 2021, quatre offices de propriété intellectuelle[[18]](#footnote-19) ont adhéré au service de dépôt électronique du système de Madrid, ce qui a porté à 15 le nombre total d’offices participants. De plus, une assistance technique a été fournie à la Région Administrative spéciale de Hong Kong (Chine) pour mettre en place un service de dépôt électronique et une communication électronique bidirectionnelle avec l’OMPI.
6. L’OMPI a également contribué à la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 en offrant une réduction de 90% de la taxe internationale de dépôt et de certaines autres taxes pour les demandes déposées par des propriétaires de marques ou de dessins et modèles de pays en développement.

### Renforcement des capacités et sensibilisation

1. Afin de sensibiliser et d’accroître les connaissances sur l’utilisation efficace des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, ainsi que sur les avantages des systèmes internationaux d’enregistrement de la propriété intellectuelle, l’Organisation a élargi la gamme, la portée et l’accessibilité de ses activités d’assistance technique et de renforcement des capacités, à l’appui des ODD 4, 5, 9 et 10. Parmi les exemples de ces activités figurent : i) l’organisation du Colloque mondial sur les indications géographiques et l’exposition virtuelle sur les indications géographiques; ii) l’élaboration et le lancement du cours d’enseignement à distance spécialisé sur le système de Madrid concernant l’enregistrement international des marques (DL‑303)[[19]](#footnote-20); iii) l’organisation d’ateliers et de formations sur mesure, axés sur des marchés cibles et des parties prenantes spécifiques, comme une série de formations sur le système de Madrid à l’intention des PME Alibaba; iv) un forum sur la création de marques et le développement des PME; v) un webinaire concernant les avantages du système de La Haye pour les créateurs du Botswana, du Ghana, de la Namibie, du Rwanda et de Sao Tomé‑et‑Principe, qui a réuni près d’une centaine de participants; et vi) un webinaire sur le système de La Haye à l’intention des étudiants dans le cadre du programme de master en droit de la propriété intellectuelle de l’Université d’Ankara (Turquie).
2. L’intérêt croissant manifesté par les pays en développement et les PMA pour l’enregistrement international des appellations d’origine et des indications géographiques s’est traduit par une augmentation des enregistrements internationaux provenant de ces pays[[20]](#footnote-21). Le système de gestion collective de la qualité lié aux appellations d’origine et des indications géographiques contribue davantage au développement rural et local, à la sécurité alimentaire, à la promotion des exportations et au tourisme local. En 2021, le Service d’enregistrement de Lisbonne a entrepris, à la demande des États membres de l’OMPI, des activités d’assistance technique et de renforcement des capacités qui ont directement contribué à la réalisation des ODD 2, 4, 5, 8, 10, 12 et 15. Ces activités visaient à aider les autorités compétentes et les parties prenantes intéressées à intégrer les communautés et les producteurs locaux dans l’économie mondiale, par le recensement, le développement et la protection d’appellations d’origine et d’indications géographiques durables. Parmi les exemples de projets d’indications géographiques et de marques figurent les projets “Koh Trung Pomelo”, “Kampot (Sea) Salt” et “Kampot Flower Salt” au Cambodge, le projet “Madd de Casamance” au Sénégal et le projet “Riz de Kovié” au Togo.

## Droit d’auteur et droits connexes

1. Les activités de l’OMPI dans le domaine du droit d’auteur continuaient de contribuer au Programme de développement durable à l’horizon 2030 à de multiples niveaux.

### Assistance technique et renforcement des capacités

1. En 2021, les activités d’assistance technique et de renforcement des capacités dans le domaine du droit d’auteur ont continué d’être guidées par les ODD (en particulier les ODD 4, 8 et 9) et adaptées aux défis de la pandémie de COVID‑19 dans le monde en développement. L’accent a été mis sur une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle pour soutenir la croissance et le développement des pays en développement et des PMA, sur le renforcement des capacités institutionnelles et humaines, sur l’accroissement des connaissances et des compétences en matière de droit d’auteur grâce à l’organisation de programmes de formation pratique et d’accompagnement. Ces programmes visaient également à soutenir le travail des bureaux nationaux du droit d’auteur et à permettre à un plus grand nombre de créateurs, de communautés créatives, de dirigeants de PME créatives et d’institutions culturelles d’exploiter le droit d’auteur avec succès et de contribuer au développement culturel, social et économique durable de leur pays.
2. Les programmes ont été conçus sur mesure et mis en œuvre aux niveaux sectoriel, national, sous‑régional et régional. Ils ont bénéficié à un grand nombre de pays de différentes régions géographiques. Certains de ces programmes visaient à répondre aux besoins spécifiques des jeunes et des nouveaux créateurs et gestionnaires d’entreprises créatives et de jeunes entreprises dans les pays en développement et les PMA. Des webinaires, des formations, des séminaires, des ateliers et d’autres activités ont été organisés pour renforcer les capacités et sensibiliser le public à divers sujets : la gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes; l’infrastructure du droit d’auteur; la supervision et le suivi des organisations de gestion collective; les méthodologies et les pratiques pour établir des systèmes de tarification dans le domaine de la musique; la gestion collective et la copie privée; ou la conception de plans d’égalité entre les sexes pour les décideurs en matière de droit d’auteur.
3. L’OMPI a encore renforcé la mise en œuvre de programmes et de projets de renforcement des capacités dans le cadre de l’initiative du Cercle des éditeurs visant à soutenir le développement de l’industrie locale de l’édition dans les pays en développement et les PMA. À la fin de l’année 2021, la charte du Cercle des éditeurs avait été signée par plus de 150 organisations gouvernementales et non gouvernementales, internationales et nationales, des éditeurs, des bibliothèques et d’autres partenaires, ce qui confirme le large soutien dont bénéficie toujours cette initiative de partenariat public et privé. Des formations et des programmes d’accompagnement ont continué à être dispensés au cours de la période considérée.
4. En outre, une série de publications ont été mises à disposition au cours de la période considérée : un Guide sur l’enseignement du droit d’auteur et des droits connexes; un Guide sur la formation en matière de droit d’auteur et de droits connexes; deux programmes d’études types sur le droit d’auteur; une version actualisée du Guide des bonnes pratiques de l’OMPI à l’intention des organisations de gestion collective[[21]](#footnote-22). Ces documents peuvent servir à renforcer les connaissances et les compétences dans le domaine du droit d’auteur et des industries de la création, en particulier dans les pays en développement et les PMA (ODD 4).
5. Les projets en cours du Plan d’action pour le développement intitulés “Droit d’auteur et distribution de contenu dans l’environnement numérique” et “Renforcement de l’utilisation de la propriété intellectuelle pour les applications mobiles dans le secteur des logiciels” ont poursuivi leur mise en œuvre, tandis que les travaux préparatoires ont débuté en ce qui concerne le projet du Plan d’action pour le développement intitulé “Développement de la filière musicale et des nouveaux modèles économiques de la musique au Burkina Faso et dans certains pays de la zone de l’Union économique et monétaire ouest‑africaine (UEMOA)”. En outre, l’Organisation a poursuivi ses activités d’assistance technique, de renforcement des capacités et de sensibilisation dans les domaines suivants, qui faisaient auparavant l’objet de plusieurs projets du Plan d’action pour le développement : systèmes de documentation du droit d’auteur (notamment par la publication d’un rapport sur les systèmes d’enregistrement volontaire du droit d’auteur[[22]](#footnote-23)), licences ouvertes et logiciels libres, et information du secteur public.

### Loi sur le droit d’auteur et conseils législatifs

1. Le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR) de l’OMPI s’est réuni une fois (quarante et unième session) en format hybride en 2021. L’ordre du jour du comité comprenait les thèmes des limitations et exceptions en faveur des bibliothèques, des services d’archives et des musées, des établissements d’enseignement et de recherche et des personnes ayant d’autres handicaps. Il a été convenu d’organiser une séance d’information sur l’incidence de la Covid‑19 sur l’écosystème culturel, créatif et éducatif, y compris le droit d’auteur, les droits connexes et les limitations et exceptions, au cours de la semaine de la quarante‑deuxième session du comité. En facilitant les débats du SCCR, l’OMPI continuait d’appuyer les ODD 4 et 17.
2. En outre, l’Organisation a fourni une assistance législative aux États membres qui en faisaient la demande, en tenant compte du cadre juridique international, y compris des éléments de flexibilité qui y sont intégrés. Au total, 27 pays en développement et PMA (7 en Asie et dans le Pacifique, 7 en Amérique latine et dans les Caraïbes, 1 dans la région arabe, 12 en Afrique) et trois pays en transition ont reçu des conseils au cours de cette période. En outre, 20 conseils législatifs ont été fournis sur la gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes (8 pour l’Afrique; 2 pour le groupe des pays d’Asie et du Pacifique; 2 pour le groupe des pays d’Asie centrale, du Caucase et d’Europe orientale; 3 pour le groupe des pays d’Europe centrale et des États baltes et le groupe B; et 5 pour le groupe des pays d’Amérique latine et des Caraïbes). La fourniture de cette assistance a contribué à la mise en œuvre des ODD 8 et 9 car elle crée un cadre favorable au développement des industries de la création et, partant, à la croissance économique.

### Consortium pour des livres accessibles (ABC)

1. Le consortium pour des livres accessibles dirigé par l’OMPI a poursuivi ses travaux en vue de réunir des acteurs clés, tels que les organisations représentant les aveugles, les déficients visuels et les personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés, les auteurs, les éditeurs, les organisations de gestion collective, les bibliothèques et d’autres entités autorisées, ainsi que les organismes de normalisation. Au cours de la période considérée, le consortium pour des livres accessibles a progressé dans ses trois principaux domaines d’activité. Premièrement, il fournissait une formation et une assistance technique sur les dernières techniques de production de livres et finançait la production de livres accessibles. Depuis décembre 2021, plus de 17 000 ouvrages éducatifs accessibles avaient été produits dans 27 pays grâce au financement fourni par le consortium pour des livres accessibles. En 2021, l’OMPI s’est également associée au DAISY Consortium pour mettre au point un cours en ligne sur la production de livres accessibles. Ce cours a été suivi par plus de 100 stagiaires provenant de 46 organisations partenaires au Ghana, au Lesotho, au Mali, au Malawi, au Maroc, au Myanmar, au Nigéria, en Palestine, au Pérou, en République dominicaine et au Sénégal en 2021. Conséquence directe du cours, près de 3500 ouvrages pédagogiques dans des formats accessibles ont été produits en 2021.
2. Deuxièmement, le consortium pour des livres accessibles a continué de fournir le Service mondial d’échange de livres, un catalogue en ligne de livres dans des formats accessibles. Fin 2021, 100 entités autorisées (bibliothèques participantes pour les aveugles) et 47 dans les pays en développement avaient signé l’accord de participation au service; plus de 730 000 titres étaient disponibles pour les échanges transfrontaliers. En avril 2021, le consortium pour des livres accessibles a lancé l’application complémentaire, qui permet aux entités autorisées ABC d’offrir à leurs utilisateurs ayant des difficultés de lecture des textes imprimés la possibilité de procéder à une recherche indépendante et de télécharger immédiatement les titres du Service mondial d’échange de livres de l’ABC. Fin 2021, 29 entités autorisées de 23 pays, dont huit pays en développement, sont convenues d’offrir l’application complémentaire à leurs clients.
3. Troisièmement, l’ABC encourageait la production d’œuvres “nées accessibles” par des éditeurs, c’est‑à‑dire des livres qui peuvent être utilisés dès le départ aussi bien par les voyants que par les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Les éditeurs du monde entier sont invités à signer la Charte mondiale de l’édition en format accessible. Fin 2021, 117 éditeurs avaient signé la charte, dont 87 de pays en développement.
4. Par le biais de ses activités, le consortium pour des livres accessibles contribue à la production d’ouvrages éducatifs accessibles (ODD 4); à l’autonomisation des personnes déficientes visuelles (ODD 10 et en particulier à la cible 10,2); et à la facilitation de la création d’œuvres d’une importance particulière pour le patrimoine culturel de ses partenaires (ODD 11). L’esprit de partenariat de l’ODD 17 est intégré dans ce partenariat public‑privé.

### Consortium de l’OMPI pour les créateurs

1. Le consortium de l’OMPI pour les créateurs a continué de contribuer à la mise en œuvre des principaux ODD ainsi que des stratégies de responsabilité sociale des entreprises partenaires. Le consortium a pour mission de faire mieux connaître les droits des créateurs et les pratiques de gestion connexes, de promouvoir la reconnaissance et une récompense équitable pour tous les créateurs, indépendamment de leur situation géographique, culturelle ou économique. Ce faisant, le consortium de l’OMPI pour les créateurs contribue à une rémunération équitable et donc à un travail décent et à la croissance économique (ODD 8). Grâce aux plateformes de création d’applications en ligne (en cours d’élaboration au cours de la période considérée), elle contribuera à améliorer le flux et la gestion des données relatives aux droits dans la chaîne de valeur créative (ODD 9). L’esprit de partenariat qui sous‑tend l’ODD 17 est également à l’évidence présent dans cette initiative.

### Initiatives en réponse à la COVID‑19

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de la réponse de l’OMPI à la COVID‑19, les préparatifs de plusieurs projets dans le domaine du droit d’auteur ont été lancés dans le but d’accroître la disponibilité des manuels scolaires comme remède à l’isolement, de contribuer à la préparation aux pandémies dans le domaine de l’accès à l’information et de la facilitation de la numérisation des documents des musées et des bibliothèques afin d’en accroître l’accès pour les étudiants, ou de renforcer les compétences et l’expertise numériques des professionnels du patrimoine culturel. Ces projets contribuent à la réalisation des ODD 4 et 17, car ils seront facilités par le biais de partenariats collaboratifs.

## Ressources génétiques, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles

1. L’OMPI a continué d’appuyer la mise en œuvre des ODD par le biais de ses activités normatives, de politique générale et de renforcement des capacités portant sur la gestion des droits de propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux données et à la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles par la propriété intellectuelle. Les ODD 2, 3, 4, 5, 8, 11, 13, 14 et 15 en particulier étaient liés aux activités de l’Organisation dans ce domaine en 2021. L’esprit de partenariat dont il était rendu compte dans l’ODD 17, et plus généralement dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, était présent dans les activités entreprises, dans la mesure où de nombreuses activités avaient été menées en collaboration avec un large éventail de partenaires, tels que les offices nationaux de propriété intellectuelle, l’Association internationale pour les marques (INTA), l’Organisation internationale du Travail (OIT), le Centre du commerce international (CCI), ONU Femmes, la CCNUCC, etc.

### Programmes de formation et autres initiatives

1. Conformément aux ODD 2 et 15 se référant aux ressources génétiques et à la productivité agricole, l’OMPI a dispensé une formation virtuelle spécialisée aux différentes parties prenantes travaillant sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques au Bangladesh, au Cambodge, en Indonésie, au Kenya, au Malawi, au Mozambique, au Rwanda, à Sri Lanka, en Ouganda et en Zambie. L’objectif était de renforcer les capacités en matière d’utilisation des systèmes de propriété intellectuelle en rapport avec les ressources génétiques à l’appui de l’innovation en tant que facteur contribuant à une croissance économique accrue et à la réduction de la pauvreté.
2. Les activités de formation et les sources d’information de l’OMPI sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont également continué de contribuer à la réalisation des ODD 4, 5, 8 et 11. En particulier, la cible 8.3 se réfère à la promotion de politiques axées sur le développement qui appuient les activités productives, l’esprit d’entreprise, la créativité et l’innovation, et encouragent la formalisation et la croissance des MPME et la cible 11.4 se référant à la protection du patrimoine culturel. Ces initiatives ont contribué à l’autonomisation des peuples autochtones et ont facilité leur accès à des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie qui les aident à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour exploiter les possibilités et participer pleinement à la société, conformément au cadre des ODD.
3. En 2021, la phase de mentorat du programme de formation, de mentorat et de mise en relation de l’OMPI sur la propriété intellectuelle à l’intention des femmes chefs d’entreprise des peuples autochtones et des communautés locales s’est poursuivie, et son deuxième cycle a débuté en octobre de la même année. Le programme vise à encourager l’esprit d’entreprise, l’innovation et la créativité des femmes dans le domaine des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles en renforçant la capacité des femmes chefs d’entreprise des peuples autochtones et des communautés locales à utiliser de manière stratégique et efficace les instruments de propriété intellectuelle à l’appui de leurs activités entrepreneuriales (ODD 5).
4. Conformément à l’ODD 13 relatif à la lutte contre les changements climatiques et leurs incidences, le Prix de photographie de l’OMPI pour les jeunes des peuples autochtones et des communautés locales 2021‑2022 a été lancé. Son objectif était de célébrer et de faire largement connaître la créativité des jeunes des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que de les sensibiliser à la manière dont le droit d’auteur peut être utilisé pour protéger leur créativité exprimée dans les photographies. Le thème du Prix de la photographie de l’OMPI était : “Le changement climatique et l’action en matière climatique : notre mère la Terre Mère vue à travers notre objectif”. La participation avait pour but d’encourager les jeunes des peuples autochtones et des communautés locales à s’exprimer sur cette question d’une importance mondiale colossale.

### Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)

1. En 2021, l’IGC s’est réuni une fois et a recommandé à l’Assemblée générale de l’OMPI de 2021 que le mandat de l’IGC soit renouvelé pour l’exercice biennal 2022‑2023. Il a également recommandé à l’Assemblée générale de l’OMPI de 2021 les termes du mandat et du programme de travail pour 2022‑2023. En octobre 2021, l’Assemblée générale de l’OMPI a approuvé le renouvellement du mandat de l’IGC pour l’exercice biennal 2022‑2023. L’IGC continuera à accélérer ses travaux, en vue de finaliser un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux, sans préjuger de la nature du ou des résultats, portant sur la propriété intellectuelle qui garantira une protection équilibrée et efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. L’OMPI a continué à faciliter ce processus, qui porte en particulier sur les ODD 2, 3, 8, 14 et 15.

## Propriété intellectuelle et économie

1. Les rapports statistiques et analytiques de l’OMPI contribuent à promouvoir un écosystème de l’innovation efficace (ODD 9). Deux rapports ont été produits en 2021.
2. L’Indice mondial de l’innovation est un classement des pays et un outil analytique qui aide les gouvernements à évaluer leurs performances en matière d’innovation sur la base d’un large éventail d’indicateurs, couvrant sept dimensions différentes : institutions, capital humain et recherche, infrastructures, sophistication du marché, sophistication des entreprises, production de connaissances et de technologies, et production créative. Outre le classement mondial, l’Indice mondial de l’innovation 2021 a introduit une nouvelle fonctionnalité – le Global Innovation Tracker – qui permet de suivre les tendances de l’innovation dans le monde entier. Le rapport 2021 Innovation Tracker s’est concentré sur l’impact de la crise due à la COVID‑19 sur le paysage mondial de l’innovation.
3. Le rapport sur les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle est le rapport statistique phare de l’OMPI. Il rend compte des dernières tendances mondiales en matière d’activité de propriété intellectuelle, sur la base des données statistiques recueillies auprès des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle. Les décideurs politiques, les parties prenantes de la propriété intellectuelle et de l’innovation, les chercheurs et les médias du monde entier s’appuient sur les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle pour connaître les derniers développements en matière de propriété intellectuelle et prendre des mesures en conséquence. L’édition 2021 des Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle décrivait comment les dépôts de demandes de brevet augmentaient de 1,6% en 2020 à un peu moins de 3,3 millions de demandes dans le monde; l’activité en matière de dessins et modèles industriels avait augmenté de 2%; et l’activité en matière de marques avait augmenté de 13,7%. Ces augmentations sont intervenues au cours d’une année où la production économique mondiale a fortement chuté, en raison de la crise due à la COVID‑19. L’Asie est à l’origine de la plupart des demandes de propriété intellectuelle dans le monde, à savoir 66,6% du total des dépôts de brevets, 70,9% de l’activité liée aux dessins et modèles industriels et 71,8% de l’activité mondiale liée aux marques.

## La propriété intellectuelle pour les entreprises

1. Les efforts déployés par l’OMPI pour soutenir les entreprises ont continué de contribuer à la réalisation de plusieurs ODD, principalement les ODD 4, 5, 8, 9 et 10.
2. Les PME jouent un rôle important dans la création d’emplois et la génération de revenus. Par conséquent, les efforts visant à renforcer l’innovation et la compétitivité contribuent indirectement à la croissance économique des pays et à la fourniture d’un travail décent à la population. Les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation ciblant les PME et les entreprises, ainsi que les institutions de soutien aux PME, contribuent à une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle. Cela peut conduire à la création d’emplois et à la croissance économique. Au cours de la période considérée, l’OMPI a continué d’organiser de telles activités, destinées aux parties prenantes d’un grand nombre de pays.
3. L’amélioration des compétences des personnes qui déposent des demandes de brevet est indispensable pour accroître la probabilité que les innovateurs locaux trouvent un professionnel local afin de pouvoir participer activement au système des brevets, d’en bénéficier, et de protéger l’innovation locale. Le programme de formation à la rédaction des demandes de brevet de l’OMPI contribue ainsi aux ODD 9 et 10, grâce à la mise à disposition d’un programme pratique axé sur l’élaboration de compétences pratiques en matière de rédaction de demandes de brevet lorsque les participants sont encadrés par des formateurs expérimentés. La formation à ce programme évolue en permanence et s’adapte aux besoins des pays bénéficiaires. En 2021, le programme a continué d’être organisé dans le cadre d’ateliers virtuels en raison de la pandémie. En outre, en raison de la forte demande soutenue pour ce programme, un programme international de formation à la rédaction de brevets a été préparé pour être lancé en 2022. Ce programme offrira une expérience d’apprentissage pratique aux nouveaux professionnels des brevets, où les participants apprendront les mécanismes de la rédaction de brevets et les mettront en pratique.
4. Le programme d’aide aux inventeurs permet aux inventeurs et aux petites entreprises disposant de peu de ressources de s’orienter dans le système des brevets et de transformer leurs idées en actifs. Les inventeurs bénéficient gratuitement d’un soutien dans le processus de rédaction et de poursuite des brevets, avec l’aide de professionnels expérimentés en la matière. Le programme aide les inventeurs à obtenir des brevets dans leur propre pays et dans certaines juridictions. L’obtention d’un brevet facilite le développement de l’innovation, soit par les inventeurs eux‑mêmes, soit par le biais d’une collaboration. Grâce au programme d’aide aux inventeurs, l’OMPI contribue ainsi à promouvoir l’innovation (ODD 9) et à réduire les inégalités (ODD 10), tout en contribuant à une croissance économique soutenue et inclusive et à un travail décent pour tous (ODD 8). En 2021, les bénéficiaires sélectionnés dans le cadre du programme d’aide aux inventeurs ont augmenté de 34%. Depuis la création du programme, 139 bénéficiaires ont bénéficié d’une assistance et 15 brevets ont été délivrés. Le programme d’aide aux inventeurs comprend six pays participants : Afrique du Sud, Colombie, Équateur, Maroc, Pérou et Philippines. Des événements ciblés, axés sur le perfectionnement des inventeurs dans des domaines définis par les coordinateurs du programme, ont touché plus de 450 bénéficiaires potentiels en 2021, et ont contribué à l’expansion continue et à l’impact accru du programme d’aide aux inventeurs.
5. Les travaux se sont également poursuivis dans le cadre du projet du Plan d’action pour le développement intitulé “Renforcer le rôle des femmes dans l’innovation et l’entrepreneuriat : encourager les femmes des pays en développement à utiliser le système de la propriété intellectuelle”. Le projet, qui en est à sa deuxième année de mise en œuvre, contribue à l’ODD 5 en appuyant les femmes chefs d’entreprise par le biais de formations et d’autres activités. Au cours de la période considérée, l’ouvrage “De l’idée à l’entreprise : Guide de la propriété intellectuelle à l’intention des jeunes entreprises” a été publié; un rapport sur l’évaluation nationale a été présenté en ligne aux parties prenantes locales dans l’un des pays bénéficiaires; une formation virtuelle sur le système des brevets pour les inventrices a été dispensée dans trois des pays bénéficiaires; et un programme de mentorat international a été lancé pour aider les inventrices à utiliser le système de la propriété intellectuelle dans leurs stratégies de commercialisation.

## Propriété intellectuelle et instances judiciaires

1. Les travaux de l’OMPI avec les instances judiciaires nationales et régionales contribuent à l’accomplissement de leur rôle vital, qui consiste à résoudre les litiges en matière de propriété intellectuelle ayant des conséquences importantes pour les gouvernements, les entreprises, les communautés et les particuliers, et de veiller à ce que l’écosystème de la propriété intellectuelle soit équilibré et efficace. Cela permet à l’innovation de s’épanouir (ODD 9) et contribue à développer les capacités humaines et institutionnelles des instances judiciaires pour qu’elles puissent statuer efficacement sur les litiges en matière de propriété intellectuelle dans le cadre de leurs systèmes juridiques respectifs (ODD 16, en particulier les cibles 16.3 et 16.6).
2. Au cours de la période considérée, les travaux de l’OMPI avec les autorités judiciaires ont porté sur quatre domaines différents. Premièrement, l’Organisation a continué de s’efforcer de créer des plateformes de dialogue entre les instances judiciaires nationales et régionales afin de permettre l’échange d’expériences et de compétences sur des questions d’intérêt commun dans le cadre du règlement judiciaire des litiges de propriété intellectuelle. En 2021, le Forum annuel de l’OMPI à l’intention des juges spécialisés en propriété intellectuelle a réuni 360 juges de 88 pays et de 6 juridictions régionales pour trois jours de discussion sur des sujets liés à la gestion judiciaire des litiges de propriété intellectuelle (avec un accent particulier sur les affaires de brevets dans cette édition). Plus de la moitié des juges participants provenaient de pays en développement et de pays les moins avancés. En outre, la série de webinaires de l’OMPI à l’intention des juges, qui avait été mise en place en réponse à la pandémie de Covid‑19 en 2020, s’est poursuivie en 2021, avec deux sessions axées sur le partage et la discussion de la jurisprudence récente de la région des Caraïbes et de la Cour de justice de la Communauté andine, sur des sujets intéressant les instances judiciaires du monde entier.
3. Deuxièmement, l’OMPI a continué à produire des publications et d’autres outils de ressources qui favorisent une compréhension approfondie de sujets pertinents pour le système judiciaire mondial en matière de propriété intellectuelle, informant ainsi les juges dans leur travail juridictionnel, ainsi que les décideurs responsables des structures d’administration judiciaire. En particulier, les travaux ont avancé pour la publication de : “WIPO IP Benchbook : Philippines et Viet Nam”; “WIPO International Patent Case Management Judicial Guide”; et d’un rapport de suivi de la ressource publiée conjointement par l’OMPI et la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) en 2019, “Quand le droit international privé rencontre le droit de la propriété intellectuelle – Guide à l’intention des juges”[[23]](#footnote-24), qui portera sur les défis pratiques auxquels sont confrontés les tribunaux et les parties aux litiges transfrontaliers en matière de propriété intellectuelle.
4. Troisièmement, un soutien au renforcement des capacités a continué d’être fourni pour accroître les connaissances et les compétences des juges en matière de propriété intellectuelle. En 2021, en réponse aux demandes d’assistance reçues des États membres pour le renforcement des capacités nationales du pouvoir judiciaire en matière de règlement des litiges de propriété intellectuelle, l’OMPI a organisé des formations nationales en Albanie, au Costa Rica, au Maroc, au Panama et en République dominicaine, ainsi qu’une formation régionale en Lettonie. Suite aux demandes de Madagascar et du Mali et après consultation de ces États membres, une activité binationale de renforcement des capacités a été mise en œuvre dans ces deux pays. Une demande reçue de l’Ouzbékistan a été transformée en une activité sous‑régionale de renforcement des capacités qui a touché des juges non seulement en Ouzbékistan, mais aussi au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan et au Turkménistan. Outre les activités de formation, l’OMPI a répondu à une demande d’assistance de la République‑Unie de Tanzanie pour la production d’un recueil de lois et d’un recueil de jurisprudence (publication prévue en 2022).
5. Quatrièmement, l’OMPI a poursuivi sa collaboration avec les États membres afin d’améliorer WIPO Lex[[24]](#footnote-25), un portail gratuit permettant d’accéder à des informations juridiques en matière de propriété intellectuelle du monde entier, organisées en trois collections : les lois, les traités et les jugements. En 2021, WIPO Lex a élargi sa collection de jugements pour inclure les principales décisions de 24 juridictions. En outre, les collections lois et traités de WIPO Lex continuent de constituer la source d’information juridique en matière de propriété intellectuelle la plus complète, la plus fiable et la plus digne de foi disponible sur le Web. En 2021, WIPO Lex a ajouté 660 nouvelles lois pour 74 pays et 3 traités relatifs à la propriété intellectuelle. La base de données contient désormais plus de 16 500 lois portant sur la législation nationale en matière de propriété intellectuelle et la législation relative à la propriété intellectuelle de 200 juridictions, et 772 traités relatifs à la propriété intellectuelle, y compris les 26 traités administrés par l’OMPI.

## Arbitrage et médiation

1. Le Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI (ci‑après dénommé “Centre”) continuait d’être un élément important des services mondiaux de propriété intellectuelle fournis par l’OMPI pour promouvoir un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace et, partant, accroître la contribution de l’OMPI à la réalisation des ODD 9 et 17. Grâce à une série de procédures de règlement extrajudiciaire des litiges – notamment la médiation et l’arbitrage, ainsi que le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine –, le Centre facilite le règlement rapide et économique des litiges portant sur l’innovation et la technologie entre parties privées concernant l’innovation, la technologie et d’autres affaires relatives à la propriété intellectuelle.
2. La médiation et l’arbitrage de l’OMPI peuvent donner aux parties les moyens de renforcer leur contrôle sur la procédure de règlement des litiges. Sa nature consensuelle se traduit souvent par une expérience moins conflictuelle, ce qui permet aux parties de commencer, de poursuivre ou d’améliorer des relations commerciales lucratives. Les procédures de médiation et d’arbitrage de l’OMPI peuvent également contribuer à décharger les offices nationaux de propriété intellectuelle et les autres autorités compétentes en la matière, y compris les tribunaux nationaux. En offrant ces avantages, la médiation et l’arbitrage de l’OMPI contribuent au développement et à la commercialisation optimaux des actifs de propriété intellectuelle dans l’économie, favorisant ainsi l’innovation et la créativité nécessaires à la réalisation des ODD 9 et 17. La pandémie de COVID‑19 a encore accru l’utilisation par les parties des outils efficaces d’administration des litiges en ligne du Centre. En 2021, le Centre a constaté une augmentation du nombre de dossiers de règlement extrajudiciaire des litiges qu’il a administrés : 163 dossiers de médiation et d’arbitrage, en plus de 100 demandes de bons offices, ont été déposés auprès du Centre, impliquant des parties de 47 pays; et 5128 dossiers de noms de domaine de l’OMPI ont été déposés, portant sur 8770 noms de domaine et impliquant des parties de 132 pays.
3. En outre, le Centre a intensifié son offre de séminaires et d’activités de formation en ligne, qui ont attiré quelque 22 500 inscrits de plus de 150 pays. Le Centre de l’OMPI a renforcé ses efforts pour contribuer aux ODD par le biais d’un certain nombre d’activités, notamment des activités de formation destinées à l’industrie, aux juristes, aux universitaires et à d’autres parties prenantes de la propriété intellectuelle, ainsi que des publications en ligne et d’autres ressources librement accessibles sur les options de règlement extrajudiciaire des litiges. En réponse à une demande croissante, le Centre s’est en outre concentré sur l’élaboration de bonnes pratiques de règlement extrajudiciaire des litiges liés aux processus de création et d’innovation dans l’environnement numérique.

## Promotion du respect de la propriété intellectuelle

1. L’OMPI a poursuivi ses travaux visant à favoriser la coopération internationale pour renforcer le respect de la propriété intellectuelle, en créant un environnement dans lequel la propriété intellectuelle peut stimuler l’innovation et la création, et en faisant respecter les droits de propriété intellectuelle dans l’intérêt du développement socioéconomique et de la protection des consommateurs, ce qui contribue aux ODD 4, 8, 9 et 16. Les projets et activités 2021 ci‑après présentent un intérêt particulier.

### Dialogue international sur les politiques

1. Le Comité consultatif sur l’application des droits (CAE) se réunit chaque année et permet aux parties prenantes de partager des informations et d’échanger des expériences sur les questions les plus pressantes dans le domaine de l’application des droits de propriété intellectuelle et du renforcement du respect de la propriété intellectuelle. Alors que la quinzième session de l’ACE (initialement prévue en octobre 2020) a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID‑19, un dialogue en ligne de l’ACE a été organisé le 21 septembre 2021 afin de fournir une voie supplémentaire pour le dialogue politique sur le thème des nouvelles évolutions dans la lutte contre le piratage et la contrefaçon sur l’Internet. Les sessions de l’ACE, y compris le dialogue en ligne de l’ACE, contribuent à la mise en œuvre de l’ODD 8 (en particulier la cible 8,3) et l’ODD 9 (en particulier la cible 9.b) en promouvant des politiques axées sur le développement aux niveaux national et régional, ce qui favorise la création d’emplois décents pour tous, la recherche, la créativité et l’innovation. En outre, l’ACE se concentre sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage, contribue à la réalisation de l’ODD 16 (en particulier les cibles 16.3 et 16.4) en contribuant à réduire le commerce illicite et à lutter contre le crime organisé.
2. L’OMPI a en outre continué à contribuer à la réalisation des mêmes cibles (16.3 et 16.4) en facilitant la coopération internationale sur l’initiative WIPO ALERT. WIPO ALERT est une plateforme en ligne sécurisée qui permet aux pays de partager des informations sur les sites Web ou les applications réputés porter atteinte au droit d’auteur avec l’industrie de la publicité, afin de réduire les flux financiers illicites provenant de la publicité sur les sites Web portant atteinte au droit d’auteur sur une base commerciale.

### Sensibilisation

1. L’Organisation a contribué à l’ODD 4 en développant d’autres outils éducatifs pour les jeunes. Une bande dessinée Manhwa de style coréen et un webtoon sur le respect du droit d’auteur ont été créés en huit langues, dont le coréen et le portugais. Des épisodes du dessin animé populaire pour enfants sur la propriété industrielle, avec le personnage de Pororo, le petit pingouin, ont été doublés en chinois et en portugais, et mis à disposition sur la chaîne YouTube de l’OMPI. Les travaux de doublage du dessin animé Pororo en thaï ont commencé. Un questionnaire à destination du jeune public sur le respect de la propriété intellectuelle a été créé et mis en ligne sur les pages de sensibilisation du site Web de l’OMPI. Ces pages ont été mises à disposition en coréen et en portugais en plus des 6 langues officielles de l’OMPI.
2. En vue de favoriser une croissance économique durable (ODD 8) et l’innovation (ODD 9) à long terme, un essai a été réalisé aux Philippines en partenariat avec l’Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHL) de l’Instrument de l’OMPI relatif à la conduite d’enquêtes auprès des consommateurs, produisant des informations détaillées sur les attitudes et le comportement des consommateurs en ce qui concerne les produits de contrefaçon et le piratage numérique. Les données aideront l’IPOPHL à cibler les campagnes de communication publique de manière efficace et économique, en vue de réduire les dommages causés au commerce légitime par des activités portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle. En outre, une étude a été réalisée et publiée sur le site Web de l’OMPI sur la relation entre la disponibilité de contenus audiovisuels sous licence et la demande de contenus sans licence dans les Caraïbes anglophones.

### Renforcement des capacités

1. En 2021, l’OMPI a organisé et participé à un certain nombre de manifestations virtuelles de renforcement des capacités à l’intention des juges et des agents chargés de l’application des lois de divers États membres sur les thèmes de l’application des droits de propriété intellectuelle et du renforcement du respect de la propriété intellectuelle[[25]](#footnote-26), au niveau national, sous‑régional ou régional. En outre, l’Organisation a continué d’aider les États membres à personnaliser le matériel de formation destiné aux autorités chargées de l’application des lois, intitulé Enquêter et poursuivre les auteurs de crimes de propriété intellectuelle. Deux nouvelles versions adaptées (l’une pour un État membre africain et l’autre pour la région Asie et Pacifique) ont été préparées.
2. Ces activités et outils de renforcement des capacités contribuent directement à la réalisation de l’ODD 8 (en particulier la cible 8.3) en promouvant l’approche de l’OMPI axée sur le développement en matière d’application des droits de propriété intellectuelle, aspect indispensable pour favoriser l’innovation et le progrès technique et parvenir au plein emploi productif. Ils contribuent également à la réalisation de l’ODD 16 (en particulier les cibles 16.3 et 16.6) en aidant les institutions nationales à faire en sorte que leurs systèmes soient aussi efficaces, transparents et équitables que possible et équipés pour lutter contre le commerce illicite et faire respecter efficacement les droits de propriété intellectuelle.

### Assistance juridique

1. Au cours de l’année 2021, l’OMPI a fourni une assistance juridique à 11 États membres dans ce domaine afin de contribuer à la création d’un environnement durable respectueux de la propriété intellectuelle et d’assurer le respect des obligations découlant de la partie III de l’Accord sur les ADPIC. Ces travaux contribuent à la mise en œuvre de l’ODD 8 (en particulier la cible 8.3) et de l’ODD 9 (en particulier les cibles 9,5 et 9.b) en favorisant un environnement favorable à la croissance économique, à la création d’emplois décents, à l’esprit d’entreprise, à la recherche, à la créativité et à l’innovation. En outre, l’assistance juridique fournie aux États membres vise également à prévenir ou à combattre le commerce illicite de produits protégés par la propriété intellectuelle, contribuant ainsi à l’ODD 16 (en particulier la cible 16.4).

## Coopération au développement

1. L’Organisation a continué d’apporter son soutien aux États membres de l’OMPI afin de promouvoir l’innovation, la créativité et l’utilisation efficace du système de propriété intellectuelle pour leur développement économique, technologique, social et culturel. Les travaux de coopération au développement de l’OMPI ont continué d’être guidés par les principes du Plan d’action pour le développement et de contribuer à la réalisation des ODD. On trouvera ci‑après un résumé des principales initiatives entreprises en 2021 relatives au Programme de développement durable à l’horizon 2030.

### Interrégional

1. Dans le cadre du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), l’OMPI a accueilli, les 22 et 23 novembre 2021, une conférence internationale sur “l’innovation dans les technologies vertes pour le développement durable”[[26]](#footnote-27). Cette conférence, à laquelle ont assisté plus de 1300 participants, s’est conclue par un consensus entre les conférenciers et le public sur l’importance de soutenir l’innovation dans les technologies vertes afin de garantir un avenir plus sûr et plus écologique aux prochaines générations tout en stimulant la croissance économique. Les discussions étaient pertinentes pour la plupart des ODD, mais particulièrement les ODD 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14 et 15. Des exemples de réussite de jeunes entreprises dans le domaine des technologies vertes ont été présentés à l’occasion de la conférence[[27]](#footnote-28). Les études de cas mettent en évidence la manière dont ces entreprises utilisent la propriété intellectuelle pour tirer parti de leurs actifs, ainsi que la contribution de leurs solutions innovantes à la réalisation des ODD.
2. Dans le cadre des efforts déployés par l’Organisation pour contribuer à la réalisation de l’ODD 5 (voir la section I), l’OMPI a favorisé ses travaux visant à promouvoir l’équilibre entre les sexes et à renforcer la participation des femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle. À la suite d’une décision du CDIP fondée sur une proposition du Mexique, un forum visant à sensibiliser à l’importance de l’autonomisation et de l’accroissement de la participation des femmes dans l’écosystème de la propriété intellectuelle a été créé en 2021, avec l’organisation d’une série de sessions de partage sur le thème “Réduire les disparités hommes‑femmes dans le domaine de la propriété intellectuelle”[[28]](#footnote-29). Trois séances d’échange ont été organisées en 2021. Elles ont examiné les obstacles que rencontrent les femmes pour accéder au système de propriété intellectuelle, exploré les initiatives multipartites existantes dans ce domaine et mis en évidence certaines bonnes pratiques en matière de conception, de diffusion et de fourniture de services de propriété intellectuelle, ainsi que de formation et de culture des communautés de propriété intellectuelle. Plus de 600 participants de plus de 60 pays ont assisté aux sessions d’échange.
3. En outre, le projet du Plan d’action pour le développement sur “l’enregistrement des marques collectives en tant qu’axe transversal du développement économique”[[29]](#footnote-30) a continué de progresser dans ses quatre pays bénéficiaires : Bolivie, Brésil, Philippines et Tunisie. Le projet vise à renforcer les capacités et à mieux faire connaître aux PME et aux entreprises locales des pays en développement les avantages potentiels de l’enregistrement et de l’utilisation des marques collectives, ainsi qu’à donner aux institutions locales et nationales les moyens de soutenir les entreprises dans ce domaine. En soutenant les producteurs et les institutions locaux, le projet contribue à améliorer les possibilités de travail des communautés locales, leur croissance économique, à stimuler l’innovation, à réduire les inégalités et à renforcer les institutions (ODD 8, 9, 10 et 16).

### Académie

1. L’Académie de l’OMPI a continué d’appuyer l’engagement de l’Organisation en faveur de la réalisation des ODD (en particulier les ODD 4, 5, 9, 10 et 17) en répondant aux besoins de formation des États membres. Le programme d’enseignement à distance a élargi ses services pour introduire de nouveaux programmes de certification destinés à valider les niveaux de compétences et les aptitudes en matière de propriété intellectuelle, ainsi que de nouveaux cours exécutifs et spécialisés portant sur des secteurs clés. Il a également augmenté le nombre de langues dans lesquelles les cours sont proposés. Continuant à répondre à la demande d’apprentissage et de formation virtuels due à la pandémie de COVID‑19, il a proposé plus de 350 sessions et donné environ 250 conférences en direct dans le cadre des tutoriels. Le programme d’enseignement à distance continue de faire partie du comité directeur de UNSDG: Learn, une initiative mise en place par l’UNITAR pour offrir un point d’accès commun aux ressources en ligne sur les thèmes associés aux ODD. Reconnaissant le rôle actif et le potentiel des jeunes dans la promotion de l’enseignement de la propriété intellectuelle, sept ambassadeurs de la jeunesse pour la propriété intellectuelle ont été nommés.
2. Les programmes de master conjoints de l’Académie, qui facilitent l’accès à l’enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle, ont permis à plus de 227 participants d’obtenir un diplôme dans le cadre de huit cours en 2021. Grâce à ses partenariats avec des universités et des offices nationaux de propriété intellectuelle, quelque 1430 participants ont bénéficié de 21 programmes de cours d’été de l’OMPI. Dans le cadre du programme de perfectionnement des cadres de l’Académie de l’OMPI, en 2021, avec 19 institutions partenaires, 170 fonctionnaires nationaux de pays en développement, de pays en transition et de pays les moins avancés ont bénéficié de cours de perfectionnement en ligne proposés en ligne. Sur 170 stagiaires (54% de femmes), 153 participants ont achevé toutes les phases et ont produit au total 153 projets actuellement en cours de mise en œuvre dans leurs pays respectifs.
3. En 2021, l’objectif consistant à adapter le cours général de l’Académie de l’OMPI à la propriété intellectuelle et à d’autres cours spécialisés, y compris l’édition arabe du IP4Youth, le programme des enseignants, pour une utilisation nationale, a été atteint. En outre, le projet de l’Académie relatif à la mise en place d’instituts nationaux de formation à la propriété intellectuelle vise à aider les pays à développer leurs propres capacités nationales de formation à la propriété intellectuelle et leur donne les moyens de concevoir et de dispenser une formation à la propriété intellectuelle qui réponde le mieux à leurs besoins de développement. Depuis le lancement de ces projets, les neuf instituts de formation à la propriété intellectuelle établis ont organisé plus de 5000 activités de formation à la propriété intellectuelle pour plus de 250 000 participants, contribuant ainsi aux objectifs de renforcement des capacités de l’ODD 17.
4. En garantissant la parité hommes‑femmes, les programmes de l’Académie apportent une contribution manifeste à la mise en œuvre de l’ODD 5. En 2021, la participation des femmes était de 54% contre 46% pour les hommes. En outre, l’Académie a continué à proposer ses versions accessibles du cours général de l’Académie sur la propriété intellectuelle (DL‑101) dans toutes les langues officielles des Nations Unies et en portugais. Conçu pour accroître la portée des travaux donnant davantage de possibilités de formation et d’éducation aux personnes ayant des handicaps et leur permettant de se développer professionnellement (ODD 10), le cours a été suivi par 864 participants malvoyants ou autrement incapables de lire les imprimés en 2021.

### Pays africains

1. L’assistance fournie aux États membres de cette région a continué d’être conforme à l’Accord OMPI/ARIPO/OAPI[[30]](#footnote-31). Les manuels relatifs à la réalisation d’un audit institutionnel de la propriété intellectuelle et à la création de bureaux de transfert de technologie (BTT) dans les universités et les établissements de recherche et développement au titre de l’Accord OMPI/ARIPO/OAPI et du Plan d’action de Harare ont été finalisés en 2021. En outre, une série d’ateliers ont été organisés dans le cadre de l’Accord OMPI/ARIPO/OAPI, dans le but d’informer les entreprises sur les aspects fondamentaux de la gestion des actifs incorporels afin de renforcer la compétitivité de leurs activités et de réduire les risques commerciaux.
2. Au cours de la période considérée, l’assistance aux pays africains a également été axée sur le domaine des marques et des dessins et modèles. Une conférence régionale sur les dessins et modèles a été organisée afin de sensibiliser les milieux d’affaires, les créateurs et les artistes des États de l’Afrique de l’Ouest aux dessins et modèles industriels. Des projets de création de marques de propriété intellectuelle ont également été mis en œuvre au Botswana, au Cameroun, au Ghana, à Madagascar et à Maurice afin de démontrer l’intérêt d’une utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle au service du développement. Les projets sont axés sur la définition d’une stratégie de création de marque permettant aux parties prenantes nationales de commercialiser leurs produits, ce qui peut aboutir à l’amélioration de la qualité et du design, voire à l’enregistrement d’une marque de fabrique ou d’une marque collective, comme dans le cas des vanniers au Botswana. Un webinaire régional sur le système de Lisbonne et le système social et économique de la protection des indications géographiques a été organisé pour les pays lusophones également en 2021. Ces activités contribuaient aux ODD 1, 2, 3, 5, 8 et 10.
3. En outre, une série d’initiatives axées sur différentes questions relatives à la propriété intellectuelle ont été entreprises au cours de la période considérée, notamment : i) un master sur les programmes de propriété intellectuelle; ii) un projet de formation de formateurs; iii) un projet d’harmonisation des systèmes de l’OAPI et de l’ARIPO; ou iv) un événement régional à l’occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Ces initiatives contribuaient aux ODD 1, 3, 8 et 16.

### Pays arabes

1. L’assistance fournie aux pays arabes continuait de présenter un intérêt pour un certain nombre d’ODD, principalement les ODD 4, 5, 8, 9, 16 et 17. Les projets et activités peuvent être regroupés dans les trois catégories suivantes : régionales, sous‑régionales et nationales. Au niveau régional, un webinaire consacré à la propriété intellectuelle et aux ODD avait eu lieu dans le but de sensibiliser les participants aux questions clés liées à la propriété intellectuelle et aux ODD; une réunion de coordination virtuelle des chefs des offices de propriété industrielle a permis de passer en revue les travaux réalisés depuis la précédente et d’examiner l’évolution de la propriété intellectuelle; un atelier électronique sur les technologies de l’information concernant les systèmes de l’OMPI pour l’administration de la propriété intellectuelle et les services en ligne pour les offices de propriété intellectuelle a été organisé; et une réunion virtuelle a été organisée pour sensibiliser à l’importance des politiques de propriété intellectuelle pour le développement de l’innovation au sein des universités.
2. Au niveau sous‑régional, des ateliers et des formations ont été organisés sur différents thèmes : i) la protection des secrets commerciaux dans les six pays du Conseil de coopération du Golfe; ii) l’administration de l’IPAS afin de fournir de meilleurs services de propriété intellectuelle grâce à l’utilisation efficace du système et à l’automatisation des différents types d’administration de la propriété intellectuelle; iii) la propriété intellectuelle et l’entrepreneuriat féminin; iv) la politique de propriété intellectuelle et les considérations stratégiques liées aux circonstances et aux tendances internationales, les meilleures pratiques en matière d’utilisation du système de propriété intellectuelle pour le développement, et les domaines de coopération possibles, dans le contexte du dialogue sur la propriété intellectuelle entre le Japon et certains États arabes; et v) l’examen de la phase nationale du PCT dans les pays où les situations nationales n’ont pas permis à l’OMPI d’organiser des formations similaires pendant une longue période.
3. Au niveau national, plusieurs projets ont continué à être mis en œuvre dans la région. Le projet relatif à la création d’un service de soutien en matière de propriété intellectuelle pour les PME et les jeunes entreprises à vocation technologique vise à aider ces entités à devenir de meilleurs utilisateurs du système de propriété intellectuelle. Le Maroc et l’Arabie saoudite ont adhéré au projet en juillet 2021. Le projet relatif à l’élaboration de lignes directrices pour l’examen des demandes d’enregistrement de marques à l’intention de la Direction du commerce extérieur et de la propriété intellectuelle du Bahreïn a été lancé en octobre 2021, en vue de contribuer à la normalisation des décisions de procédure et, partant, de réduire les possibilités d’erreurs et d’améliorer la prévisibilité des résultats pour les utilisateurs du système d’enregistrement des marques. Deux projets sur les politiques de propriété intellectuelle pour les universités ont continué à progresser en Égypte et en Jordanie. Le projet relatif à la politique de propriété intellectuelle pour “Institut Pasteur de Tunis” a également continué d’être mis en œuvre dans le but de mettre en place une politique de propriété intellectuelle pour que le tribunal de la propriété industrielle afin d’encourager l’innovation. En outre, une série d’accords de niveau de service et de protocoles d’accord sur différents sujets ont été signés en 2021, et des activités nationales de formation et de sensibilisation ont été menées.

### Asie et Pacifique

1. L’assistance fournie dans la région de l’Asie et du Pacifique en 2021 a été orientée de manière à atteindre directement les entrepreneurs et les innovateurs en utilisant la technologie en ligne et en créant des outils d’auto‑assistance, dans le but de contribuer à la mise en place d’un environnement favorable au renforcement des marques, au transfert de technologie et à une meilleure utilisation générale de la propriété intellectuelle. Cette stratégie consiste à soutenir les entreprises et les entités génératrices de technologie (universités), leurs politiques, leurs structures, leurs pratiques et leur travail en utilisant la propriété intellectuelle comme outil pour soutenir les résultats de l’innovation.
2. Les activités d’assistance aux entrepreneurs ont été conçues pour renforcer le développement des entreprises grâce à l’utilisation stratégique des connaissances, des compétences et des outils liés à l’image de marque. Parmi les réalisations les plus marquantes, on peut citer la création de bureaux de création des marques dans les pays bénéficiaires afin d’apporter un soutien aux communautés d’entreprises nationales; le renforcement des entreprises par une utilisation proactive et stratégique accrue de la propriété intellectuelle dans la valorisation de la marque et la conception des produits; le développement des services de propriété intellectuelle par la formation et la création d’une structure de “réseau en étoile”; le soutien à des entreprises sélectionnées pour développer des stratégies de valorisation de la marque à part entière; et l’amélioration du partage d’expériences et de la gestion des connaissances au niveau national et international par le biais d’une communauté de professionnels et d’institutions en réseau. Les pays qui ont bénéficié de ces initiatives sont le Bhoutan, le Cambodge, l’Iran (République islamique d’), la République démocratique populaire lao et Samoa.
3. Les activités d’assistance destinées à soutenir les entités génératrices de technologie ont été conçues pour renforcer la capacité des gestionnaires de technologie, des chercheurs et d’autres acteurs à apprendre et à utiliser la propriété intellectuelle pour s’engager activement dans le processus de transformation des inventions et des technologies en produits, services et entreprises. Certaines des principales initiatives ont été axées sur l’aide à la mise en place des composantes de propriété intellectuelle de l’écosystème d’innovation local par l’intermédiaire des bureaux d’appui à l’innovation et à la technologie des universités, sur le développement de l’expertise en matière de gestion et de commercialisation des technologies fondées sur la propriété intellectuelle dans les universités, l’industrie et le gouvernement, ainsi que sur le renforcement des liens et la création d’une communauté en réseau des acteurs de l’innovation dans le pays et la région. Les pays bénéficiant de ces initiatives étaient la Malaisie, les Philippines, Sri Lanka et la Thaïlande.
4. Les pays de cette région ont également continué à bénéficier d’un soutien au renforcement des capacités dans un certain nombre de domaines, tels que : la mise en œuvre et l’administration des politiques institutionnelles en matière de propriété intellectuelle; l’information sur les brevets et les compétences en matière d’aménagement paysager; la capacité de rédaction et de poursuite des brevets; les connaissances axées sur les entreprises en matière de propriété intellectuelle (en particulier les brevets); les stratégies pratiques permettant de tirer parti des brevets et d’autres éléments de propriété intellectuelle connexes; les compétences en matière de gestion de la propriété intellectuelle (à chaque étape de la chaîne de valeur de l’innovation); la structure, les fonctions et le modèle commercial des bureaux de transfert de technologie; les mécanismes de financement de la recherche et développement et de l’innovation dans les universités; les plateformes permettant d’établir des liens entre les universités, l’industrie et les pouvoirs publics; et les partenariats public‑privé (PPP) dans les collaborations entre la technologie et les entreprises.

### Amérique latine et Caraïbes

1. L’assistance aux États membres de cette région a continué de contribuer à la réalisation des ODD à plusieurs niveaux. Tout d’abord, un soutien a été apporté pour élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle et faciliter l’intégration de la propriété intellectuelle dans les politiques d’innovation, économiques, sociales et culturelles, contribuant ainsi aux ODD 4, 5, 9 et 16. En décembre 2021, 24 des 31 pays d’Amérique latine et des Caraïbes avaient travaillé avec l’OMPI à l’élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle. En 2021, une assistance a été fournie pour l’élaboration de cinq stratégies nationales de propriété intellectuelle : deux sont en cours d’élaboration (El Salvador et Guatemala) et un (Pérou) attend actuellement l’approbation finale. Une assistance a également été fournie pour la mise en œuvre de deux stratégies nationales de propriété intellectuelle (Brésil et Paraguay). En outre, le Mexique a reçu une assistance pour l’élaboration de la première stratégie nationale de propriété intellectuelle dans la région de l’Amérique latine et des Caraïbes spécifiquement conçue pour les PME, contribuant aux ODD 8 et 9. Enfin, le Panama a également reçu une assistance pour la formulation et la mise en place d’un cadre législatif national approprié pour stimuler l’innovation et le transfert de technologie.
2. En outre, dans un esprit de partenariat et de collaboration dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, des partenariats ont été renforcés avec de multiples acteurs de cette région[[31]](#footnote-32). Des formations et d’autres activités de renforcement des capacités ont été organisées en 2021 à l’appui des ODD 4, 9 et 17. Une formation avancée en ligne à l’intention des examinateurs de brevets de la région a été organisée dans le but de renforcer des compétences spécifiques en matière d’examen des brevets dans le domaine de la biotechnologie, de renforcer et d’actualiser les compétences en matière d’examen local. Un atelier sur l’examen quant au fond au cours de la phase nationale du PCT s’est également tenu pour les pays des Caraïbes, avec les objectifs suivants : i) renforcer les compétences du personnel des offices de propriété industrielle en ce qui concerne l’utilisation des résultats de l’examen‑produits provenant d’autres phases nationales; ii) favoriser le partage du travail qui relève du travail d’examen entre les principaux offices et les offices ayant des ressources limitées en matière d’examen; et iii) sensibiliser les chefs de programme aux possibilités et aux implications de la transparence accrue de l’examen au cours des phases nationales en raison de la mise en place de plateformes de partage du travail.
3. Un projet en cours visant à mettre en place une approche de la propriété intellectuelle et de l’innovation dans l’espace de l’économie bleue en expansion rapide pour les petits États insulaires en développement de la CARICOM a progressé en 2021. En août 2021, une cartographie de toutes les activités d’innovation et de création d’entreprises menées par des institutions, des entreprises et des particuliers dans l’espace de l’économie bleue de la CARICOM a été finalisée. Trois ateliers virtuels (août‑décembre) ont été menés à bien et comprenaient des séances de conceptualisation avec les parties prenantes afin de renforcer les capacités et de fournir des ensembles de compétences, des outils et des méthodologies pour la protection et la commercialisation de la propriété intellectuelle, susceptibles de contribuer à la croissance économique du secteur de l’économie bleue.
4. Dans le domaine de l’égalité des sexes et de l’innovation (ODD 5, 9 et 17), un nouveau programme de formation pilote a été mis au point sur la gestion de la propriété intellectuelle pour les femmes dans les sciences, les technologies, l’ingénierie et les mathématiques[[32]](#footnote-33), dans le but de renforcer les compétences des femmes participantes, de leur permettre d’accroître la valeur de leurs inventions et de leur savoir‑faire en tirant parti de la propriété intellectuelle, et de leur fournir un encadrement pour intégrer la propriété intellectuelle dans leurs plans de développement, d’entreprise et d’innovation. Quelque 32 femmes venues du Chili, de la Colombie, de la République dominicaine et du Mexique y ont déjà participé. En outre, le Chili, la Colombie, le Costa Rica et le Pérou, avec l’appui de l’OMPI, ont créé le réseau latino‑américain sur le genre et la propriété intellectuelle en juin 2021. Son principal objectif est de promouvoir la propriété intellectuelle au niveau régional, dans une perspective de genre, et de réduire l’écart d’inégalité entre les sexes, ainsi que de faciliter l’échange de bonnes pratiques entre les pays, de partager des informations et des expériences sur la question et de renforcer le programme axé sur l’égalité entre les sexes dans la propriété industrielle. L’Argentine, la République dominicaine, l’Équateur et l’Uruguay ont adhéré au réseau. L’OMPI a déployé la première formation régionale en ligne sur les perspectives de genre dans la gestion et les fonctions des offices de propriété intellectuelle en Amérique latine.

### Pays les moins avancés (PMA)

1. En 2021, les projets de transfert de technologies appropriées aux PMA ont continué à progresser vers l’objectif d’aider ces pays à répondre à leurs besoins de développement et à renforcer leurs capacités institutionnelles par l’utilisation d’informations techniques, scientifiques et de brevets. En plus d’aider à répondre aux besoins de développement particuliers des pays, ces projets contribuent à la réalisation de différents ODD, tels que les ODD 1, 5, 9 et 17. Au cours de la période considérée, les projets sont entrés dans une phase cruciale de préparation de plans d’action pour les technologies recensées. Au Mozambique, l’application éventuelle de digesteurs anaérobies pour la transformation des déchets en biogaz et en engrais biologiques au niveau communautaire par les agriculteurs aurait des effets positifs sur la durabilité de l’environnement (ODD 15), la sécurité alimentaire (ODD 2), les revenus ruraux et l’emploi (ODD 8), et la technologie identifiée d’incubateur à poissons contribuerait à la sécurité alimentaire et au développement rural (ODD 2) avec des avantages à plus long terme sur le travail décent et la croissance économique (ODD 8). Au Sénégal, la technologie recensée pour le séchage des oignons et des mangues contribuerait à l’agriculture et à la sécurité alimentaire (ODD 2), à la création d’emplois et à la croissance économique (ODD 8), notamment en renforçant le potentiel d’exportation de ces produits. En Ouganda, la technologie recensée sur la collecte des eaux de pluie, pour laquelle le plan d’action est en cours d’élaboration, contribuerait grandement à améliorer l’accès à l’eau (ODD 6) et les technologies de remplacement dans les briques au charbon contribueraient à relever les défis du logement (ODD 11).
2. Les travaux se sont également poursuivis pour contribuer à la réalisation de l’ODD 5 dans les PMA. Cela inclut la promotion de l’égalité des sexes par l’utilisation des outils de la propriété intellectuelle dans les PMA comme l’un des domaines prioritaires. En 2021, la mise en œuvre du projet phare sur les femmes chefs d’entreprise s’est poursuivie. Conçu pour initier, encadrer et soutenir les femmes chefs d’entreprise, ainsi que les MPME et les PME, dans l’utilisation de la propriété intellectuelle pour le développement et la commercialisation de produits, après son succès en Ouganda, le projet a été reproduit au Soudan et au Cambodge en 2021. Les séminaires ont été suivis par 84 femmes chefs d’entreprise, désireuses d’apprendre comment utiliser le système de propriété intellectuelle pour ajouter de la valeur et développer leur activité. Des travaux ont également commencé pour préparer une évaluation des besoins en matière de propriété intellectuelle afin de s’assurer de l’utilisation des instruments de propriété intellectuelle par les femmes chefs d’entreprise en République‑Unie de Tanzanie et de recenser les difficultés rencontrées dans l’utilisation du système de propriété intellectuelle. Le projet a également permis la création d’une communauté croissante de femmes chefs d’entreprise qualifiées qui pourraient inspirer et motiver les autres dans les PMA et renforcer la coopération Sud‑Sud.
3. En outre, des études sectorielles sur les questions thématiques intersectorielles relatives à l’utilisation de la propriété intellectuelle pour promouvoir la croissance économique et le développement dans les PMA se sont poursuivies. Une étude a été produite pour explorer comment les instruments de la propriété intellectuelle peuvent être exploités pour améliorer la sécurité alimentaire, la génération de revenus, la réduction de la pauvreté et la compétitivité des exportations dans les PMA. Cela contribue aux ODD 1, 2, 3, 5, 9, 12 et 15.

### Pays développés et en transition

1. L’assistance fournie aux pays développés et en transition a continué de contribuer à la réalisation d’un certain nombre d’ODD, principalement les ODD 4, 5, 8, 9, 16 et 17. La promotion de l’importance et de l’aide à l’élaboration et à la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle à long terme et exhaustives pour répondre aux besoins des États membres est restée une priorité en 2021. Au cours de cette période, deux pays ont adopté de nouvelles stratégies nationales de propriété intellectuelle (Bélarus et Turkménistan), trois pays ont finalisé l’élaboration de la leur (Albanie, Arménie, Bosnie‑Herzégovine) et trois ont lancé l’élaboration de nouvelles stratégies (Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Moldova et Tadjikistan). L’assistance portait également sur le soutien et la coordination de divers projets et activités d’enseignement de la propriété intellectuelle sur différents thèmes, tels que la commercialisation de la propriété intellectuelle (ODD 4).
2. Conformément à l’ODD 5, les webinaires itinérants ont continué de promouvoir l’égalité des sexes, mettant en valeur le rôle des femmes dans le processus de création. Ils ont été organisés dans différentes langues et ont rassemblé plus de 8404 inscriptions et 4080 participants. L’OMPI a également collaboré avec l’Office des brevets de la République de Pologne en vue de sensibiliser les communautés locales de femmes aux indications géographiques, en accordant une attention particulière à l’artisanat, en organisant deux manifestations axées sur les indications géographiques pour les communautés locales de femmes de ce pays.
3. À l’appui des ODD 8 et 9, une série d’activités ont été coorganisées et coordonnées dans les pays en développement, comme la quinzième Conférence internationale sur l’innovation et la créativité dans l’économie en Pologne; la première “Conférence sur la collaboration scientifique et commerciale : questions et perspectives”; ou un atelier sur l’Indice mondial de l’innovation en Géorgie. Un projet visant à recenser et à soutenir l’ampleur et la diversification des services fournis spécifiquement aux PME a été réalisé dans les États d’Europe centrale et baltes et dans les pays méditerranéens. Un projet sur les parcs technologiques visant à encourager l’innovation et à soutenir le développement technologique a été lancé dans les pays du Caucase, d’Asie centrale et d’Europe orientale.

# Activités et initiatives prises par l’OMPI en tant que partie du système des Nations Unies

1. L’OMPI a continué de contribuer, dans le champ de son mandat, aux discussions de son ressort relatives à la mise en œuvre du Programme 2030, en qualité de membre ou d’observateur dans différents forums. L’OMPI a apporté des contributions et informations techniques aux initiatives et aux processus multilatéraux pertinents, en veillant à ce qu’ils tirent pleinement parti des connaissances et de l’expertise de l’Organisation dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030, ainsi que pour les ODD. En outre, l’Organisation a fourni des informations factuelles à travers toute une série de rapports et de publications élaborés pour promouvoir ses programmes et ses services, afin que ces derniers puissent être utilisés à la réalisation des ODD.

### Forum politique de haut niveau

1. L’édition 2021 du Forum politique de haut niveau s’est tenue du 6 au 15 juillet 2021. Le Forum incluait une séquence ministérielle de trois jours au cours de laquelle 42 pays ont mené des évaluations nationales volontaires de la mise en œuvre du Programme 2030. Le Forum s’est penché sur le thème “Une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID‑19 qui favorise les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable : construire une voie inclusive et efficace pour la réalisation du Programme de développement durable à l’horizon 2030 dans le contexte de la décennie d’action et de livraison pour le développement durable”. Les participants ont exploré la réponse à la pandémie de COVID‑19 et ses impacts, ainsi que les politiques et la coopération internationale qui peuvent aider à contrôler la pandémie et ses conséquences. Ils se sont également penchés sur la manière de remettre le monde sur la voie de la réalisation des ODD à l’horizon 2030, dans le cadre de la décennie de l’action et de la réalisation des objectifs de développement durable.

### Questions relatives au commerce et à la santé

1. L’OMPI a participé à de nombreuses réunions intergouvernementales et interagences dans les domaines du commerce et de la santé en lien avec l’objectif 3, visant à permettre à tous de vivre en bonne santé et à promouvoir le bien‑être de tous à tout âge. Dans le contexte de la pandémie de COVID‑19, l’OMPI a participé aux réunions du Conseil des ADPIC de l’OMC, au cours desquelles il a été discuté de la proposition de dérogation à l’Accord sur les ADPIC pour ce qui a trait à l’accès aux vaccins, au traitement et au matériel de lutte contre la COVID‑19. Lors des réunions du Conseil des ADPIC tenues en juillet et octobre 2021, l’OMPI a fait des déclarations sur les activités d’assistance technique et de renforcement des capacités menées dans le cadre de la mise en œuvre de l’Accord sur les ADPIC et sur la manière d’inclure ses programmes dans le domaine des femmes et de la propriété intellectuelle.
2. L’OMPI a participé aux sessions virtuelles de la 74e Assemblée mondiale de la Santé (AMS) du 24 au 31 mai 2021 ainsi qu’au 149e Conseil exécutif de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) le 2 juin 2021. La résolution WHA73.1 de l’OMS sur la réponse à la COVID‑19 appelle expressément les organisations internationales à se conformer aux éléments de flexibilité dans l’Accord sur les ADPIC, s’agissant de faciliter un accès équitable et en temps opportun aux médicaments et aux vaccins contre la COVID‑19. En outre, l’OMPI a participé aux discussions des organes de l’OMS concernant un éventuel traité sur la pandémie, notamment à la session extraordinaire de l’Assemblée mondiale de la santé du 29 novembre au 1er décembre 2021, ainsi qu’aux multiples sessions officielles et réunions intersessions du Groupe de travail sur le renforcement de la préparation et de la réponse de l’OMS aux urgences sanitaires tout au long des mois d’octobre et de novembre 2021.
3. En outre, l’OMC, l’OMS et l’OMPI ont mis à disposition des traductions de l’étude actualisée sur l’accès aux technologies médicales et à l’innovation dans toutes les langues des Nations Unies[[33]](#footnote-34). Cette publication examine l’interaction entre les domaines politiques de la santé, du commerce et de la propriété intellectuelle, et la manière dont elle affecte l’innovation et l’accès aux technologies médicales, comme les médicaments, les vaccins et les instruments médicaux. Elle contient un encart spécial sur la COVID‑19 qui a été publié en octobre 2021[[34]](#footnote-35). Lors de leur réunion du 15 juin 2021, les directeurs généraux de l’OMS, de l’OMPI et de l’OMC ont convenu de renforcer et de cibler le soutien dans le contexte de la pandémie de COVID‑19 dans le cadre de la coopération trilatérale existante[[35]](#footnote-36). Ils sont notamment convenus d’organiser une série d’ateliers de renforcement des capacités et de mettre en œuvre une plateforme commune pour l’assistance technique tripartite. Le premier atelier s’est tenu le 27 septembre 2021.
4. En ce qui concerne les questions de commerce et de développement, l’OMPI a également renforcé sa coopération avec le Centre du commerce international (CCI) en rapport avec le service d’aide pour le commerce mondial, initiative conjointe interinstitutions lancée par le Centre du commerce international, la CNUCED et l’OMC. Cette initiative vise à simplifier les études de marché pour les entreprises et les MPME en intégrant des informations commerciales et professionnelles dans un portail en ligne unique. L’OMPI a fourni des informations à intégrer dans la plateforme concernant la protection des droits de propriété intellectuelle pour les PME.

### Genre, science et innovation

1. Le Bureau de l’OMPI à New York a organisé plusieurs événements sur l’importance de la science, de l’innovation et de l’égalité des sexes (ODD 5), en collaboration avec un certain nombre d’États membres de l’ONU et d’autres agences de l’ONU, des OIG ou des ONG. Il s’agissait notamment des événements suivants : i) sixième Journée internationale des femmes et des filles de science – Au‑delà des frontières : L’égalité dans la science pour la société; ii) l’égalité des sexes dans la science, la technologie et l’innovation : Vers un écosystème STI inclusif; iii) “L’avenir du financement de l’innovation post‑COVID – Indice mondial de l’innovation” et “Égalité des sexes dans la science, la technologie et l’innovation : vers un écosystème STI inclusif et une connectivité pour tous”, organisés en marge du sixième Forum multipartite des Nations Unies sur la science, la technologie et l’innovation pour les objectifs de développement durable; et iv) “Autonomiser les jeunes entrepreneurs grâce au système de propriété intellectuelle”.

### Forum du Sommet mondial sur la société de l’information (Forum du SMSI)

1. Le Forum du SMSI 2021 s’est tenu à peu près de janvier à mai 2021. L’OMPI a organisé une session sur les “Tendances mondiales des technologies d’assistance : technologies d’assistance émergentes, conception inclusive et fonctionnalités d’accessibilité des produits grand public”. La session a examiné les tendances des technologies d’assistance émergentes et des technologies habilitantes identifiées dans les Tendances technologiques de l’OMPI en matière de technologies d’assistance, et la manière dont les technologies d’assistance et les logiciels des TIC peuvent aider les personnes ayant des limitations fonctionnelles, notamment les personnes âgées et les populations vieillissantes. Elle a également mis en évidence l’intersection entre l’accessibilité et le droit d’auteur (notamment le Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées).

### Changements climatiques

1. L’OMPI a continué à participer au processus de la CCNUCC en suivant les discussions qui ont lieu sur le développement et le transfert de technologies. L’OMPI a participé en tant qu’observatrice aux dix‑septième et dix‑huitième réunions du Conseil consultatif du Centre Réseau des technologies climatiques (CRTC) ainsi qu’aux vingt‑deuxième et vingt‑troisième réunions du Comité exécutif technologique. L’OMPI a également participé virtuellement à la vingt‑sixième réunion de la Conférence des parties à la CCNUCC (COP 26).
2. Le mémorandum d’accord entre l’OMPI et IRENA a été renouvelé afin de poursuivre les efforts conjoints visant à promouvoir l’innovation ainsi que le transfert et la diffusion des technologies liées au changement climatique qui concernent les énergies renouvelables et, dans ce contexte, à favoriser la compréhension et l’utilisation du système de propriété intellectuelle.

### Forum sur la gouvernance de l’Internet (IGF)

1. La seizième session annuelle du Forum s’est tenue du 6 au 10 décembre 2021. L’OMPI et l’Office des brevets de la République de Pologne ont coorganisé une manifestation intitulée “Les jeux vidéo et leur pouvoir fédérateur : tout ce que vous devez savoir sur les environnements favorables et les nouvelles tendances”. Cet événement a mis en évidence le rôle essentiel que joue la propriété intellectuelle dans le secteur des jeux vidéo, qui a montré sa résilience en continuant de se développer pendant la pandémie de COVID‑19.

### Autres contributions

1. L’OMPI a continué de fournir des contributions et des informations essentielles à un large éventail de rapports et de processus des Nations Unies et d’organisations intergouvernementales afin de mieux faire connaître les produits et services de l’OMPI. Il s’agissait notamment de : i) la soumission annuelle au Conseil des ADPIC de l’OMC sur l’assistance technique de l’OMPI; ii) la soumission aux thèmes prioritaires de la CSTD pour 2020‑2021 sur “l’exploitation de la chaîne de blocs au service du développement durable” et “l’utilisation de la science, de la technologie et de l’innovation pour combler l’écart avec l’ODD 3 relatif à la bonne santé et au bien‑être”; iii) la soumission au recueil des activités de l’ONU sur l’intelligence artificielle pour 2021; iv) la soumission au rapport du Secrétaire général des Nations Unies à l’Assemblée générale sur “l’entrepreneuriat pour le développement durable” et “la science, la technologie et l’innovation pour le développement”; vi) la soumission annuelle au rapport du Secrétaire général des Nations Unies à l’ECOSOC sur l’évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet mondial sur la société de l’information; vii) la préparation du Forum annuel multilatéral sur la science, la technologie et l’innovation pour la réalisation des ODD dans le cadre du mécanisme de facilitation des technologies des Nations Unies; et viii) le rapport phare des Nations Unies sur le financement du développement durable.

# Assistance fournie par l’OMPI à la demande de ses États membres

1. En 2021, le Secrétariat n’avait reçu aucune demande d’assistance des États membres concernant spécifiquement la réalisation des ODD.
2. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans le présent document.*

1. La liste des ODD et des objectifs connexes est disponible à l’adresse : <https://sdgs.un.org/fr/goals>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Ajinomoto Co., Inc.; Amazon Web Services; astamuse company, Ltd.; Austria Wirtschaftsservice Gesellschaft mbH (aws); Furukawa Electric Co., Ltd; Global Mobility Service Inc.; HINODE SANGYO CO. LTD.; Kai Corporation; Kyushu Bureau of Economy, Trade and Industry, Ministry of Economy, Trade and Industry (METI); Mitsubishi Electric Corporation; PONS IP; Institut portugais de la propriété industrielle; Ricoh Company, Ltd.; The University of Tokyo; Université de Tohoku; Institut de technologie de Tokyo, Open Innovation Platform; Université de Yamagata. [↑](#footnote-ref-3)
3. La liste de contrôle est disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/sme/en/checklist.html>. [↑](#footnote-ref-4)
4. La note d’information est disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4583>. [↑](#footnote-ref-5)
5. Le catalogue est disponible à l’adresse suivant : [https://www3.wipo.int/wipogreen/en/pdf/wipogreen‑pome‑technology‑catalog‑winrock‑Sep‑30‑2021.pdf](https://www3.wipo.int/wipogreen/en/pdf/wipogreen-pome-technology-catalog-winrock-Sep-30-2021.pdf). [↑](#footnote-ref-6)
6. Publication disponible à l’adresse suivante : [https://wipogreen.wipo.int/wipogreen‑database/search?pagination.page=0&pagination.size=10&sort.0.field=CREATED\_AT&sort.0.direction=DESC&queryFilters.0.field=COLLECTION&queryFilters.0.value=138827](https://wipogreen.wipo.int/wipogreen-database/search?pagination.page=0&pagination.size=10&sort.0.field=CREATED_AT&sort.0.direction=DESC&queryFilters.0.field=COLLECTION&queryFilters.0.value=138827). [↑](#footnote-ref-7)
7. Anchor University Lagos (AUL); Global Healthcare Innovation Alliance Accelerator (GHIAA) Institut des Sciences et Techniques (INSTech); Institut médical du Wisconsin (MCW); National Hansen’s Disease Program (NHDP); Institut national de santé publique (ISP); Universidad de Antioquia; Universidad Peruana Cayetano Heredia; Centre médical de l’Université du Nebraska; Université du Rwanda (UR); Université de la République d’Uruguay. [↑](#footnote-ref-8)
8. [Recherche Patentscope](https://patentscope.wipo.int/search/fr/search.jsf). [↑](#footnote-ref-9)
9. Le document PCT/WG/14/17 énumère toutes les activités réalisées et prévues au 2 juin 2021. Peut être consulté à l’adresse : [Coordination de l’assistance technique relevant du PCT](https://www.wipo.int/edocs/mdocs/pct/fr/pct_wg_13/pct_wg_13_7_rev.pdf). [↑](#footnote-ref-10)
10. Un mémorandum d’accord entre l’OMPI et l’OMS, reliant le Global Data Hub de l’OMS sur les DCI et la Base de données mondiale sur les marques de l’OMPI, a été conclu en 2018. [↑](#footnote-ref-11)
11. De plus amples informations sur les systèmes sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/madrid/fr/index.html>; <https://www.wipo.int/hague/fr/index.html>; et <https://www.wipo.int/lisbon/fr/index.html>. [↑](#footnote-ref-12)
12. Les pays comprennent Bangladesh, Barbade, Belize, Cap‑Vert, Chili, Éthiopie, Fidji, Jordanie, Kiribati, Koweït, Malte, Maurice, Népal, Papouasie‑Nouvelle‑Guinée, Qatar, Sri Lanka, Tonga, Tuvalu et République‑Unie de Tanzanie. [↑](#footnote-ref-13)
13. À savoir la Jamaïque et le Pakistan. [↑](#footnote-ref-14)
14. Il s’agit notamment de l’Afrique du Sud, Antigua‑et‑Barbuda, Brésil, Curaçao, Indonésie, Jordanie, Kazakhstan, Lesotho, Madagascar, Malaisie, Maurice, Maroc, Philippines, Saint‑Kitts‑et‑Nevis, Saint‑Vincent‑et‑les Grenadines, la Thaïlande, la Trinité‑et‑Tobago, l’Ouzbékistan, le Zimbabwe et une organisation intergouvernementale, à savoir l’Organisation eurasienne des brevets (OEAB). [↑](#footnote-ref-15)
15. En particulier, la Gambie, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique et la Sierra Leone. [↑](#footnote-ref-16)
16. Antigua‑et‑Barbuda, Belize, Émirats arabes unis, Gambie, Guernesey, Hong Kong RAS (Chine), Jamaïque, Pakistan, Sierra Leone, Sri Lanka et Tunisie. [↑](#footnote-ref-17)
17. Brésil, Chine, Jordanie, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Trinité‑et‑Tobago et Tunisie. [↑](#footnote-ref-18)
18. Espagne, République islamique d’Iran, Turquie et Ukraine. [↑](#footnote-ref-19)
19. Ce cours a été élaboré par le Service d’enregistrement de Madrid en coopération avec l’IP Australia et avec le soutien de l’Académie de l’OMPI. Il donne un aperçu détaillé du système de Madrid, y compris ses avantages, ses principes fondamentaux et divers processus opérationnels. [↑](#footnote-ref-20)
20. La part des enregistrements internationaux provenant de pays en développement et de PMA est passée de 6,6% en 2008 à 15% en 2021. [↑](#footnote-ref-21)
21. La publication est disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4561&plang=EN>. [↑](#footnote-ref-22)
22. <https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=67308>. [↑](#footnote-ref-23)
23. Publication disponible à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_1053.pdf>. [↑](#footnote-ref-24)
24. <https://www.wipo.int/wipolex/fr/index.html>. [↑](#footnote-ref-25)
25. Les détails de ces événements sont disponibles à l’adresse suivante : <https://www.wipo.int/enforcement/fr/activities/current.html>. [↑](#footnote-ref-26)
26. [https://www.wipo.int/meetings/fr/2021/ip‑development‑conference.html](https://www.wipo.int/meetings/fr/2021/ip-development-conference.html). [↑](#footnote-ref-27)
27. [https://www.wipo.int/meetings/fr/2021/ip‑development‑conference.html](https://www.wipo.int/meetings/fr/2021/ip-development-conference.html). [↑](#footnote-ref-28)
28. [https://www.wipo.int/women‑and‑ip/fr/news/2021/news\_0009.html](https://www.wipo.int/women-and-ip/fr/news/2021/news_0009.html). [↑](#footnote-ref-29)
29. La page Web du projet est disponible à l’adresse suivante : [https://www.wipo.int/collective‑marks/en/index.html](https://www.wipo.int/collective-marks/en/index.html). [↑](#footnote-ref-30)
30. OAPI : Organisation africaine de la propriété intellectuelle; ARIPO : Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle. [↑](#footnote-ref-31)
31. Le Programme ibéro‑américain de la propriété industrielle (IBEPI), l’Organisation des États des Caraïbes orientales, la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la Communauté andine des Nations (CAN), l’Association interaméricaine de propriété intellectuelle (ASIPI), les offices de propriété industrielle du Système de coopération régionale sur les aspects relatifs aux informations opérationnelles et à la propriété industrielle (PROSUR), l’Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO), la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Secrétariat d’intégration économique centraméricaine (SIECA). [↑](#footnote-ref-32)
32. Disciplines regroupées sous l’acronyme STEM en anglais. [↑](#footnote-ref-33)
33. <https://www.wipo.int/publications/fr/details.jsp?id=4511>. [↑](#footnote-ref-34)
34. <https://www.wipo.int/policy/en/news/global_health/2021/news_0005.html>. [↑](#footnote-ref-35)
35. <https://www.wipo.int/pressroom/fr/articles/2021/article_0006.html>. [↑](#footnote-ref-36)